

COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JANVIER 2018

L'Assemblée Communale s'est réunie le 18 janvier 2018 à 17 h 00, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 3), M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 17), M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à compter de la question 17), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 2), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 16 incluse), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 3), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : Mme Myriam LEMERCIER.

Absents : M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Gueric CHALNOT, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD.

Procurations de vote : M. Eric ALAUZET à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF, M. Gueric CHALNOT à M. Rémi STHAL, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT à Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE à Mme Karima ROCHDI, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE à Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

M. le Maire a rendu hommage à Florence VINCENT qui exerçait les fonctions de responsable de l'accueil et de la plateforme téléphonique à la Mairie.

Il a évoqué la personnalité et l'investissement de Florence VINCENT, qui incarnait la collectivité, le service public de proximité et qui laissera le souvenir d'une collègue attachante, engagée dans son travail avec conviction et détermination, avec bienveillance et attention pour les autres.

M. le Maire propose de respecter une minute de silence en souvenir de Florence VINCENT, en pensant tout particulièrement à sa famille et à ses proches.

«Minute de silence»

M. le Maire a eu également une pensée pour Claude CONDÉ, ancien Président de l'Université de Franche-Comté, qui vient de nous quitter et qui a toujours été un partenaire loyal et efficace.

Malgré ces moments d'émotion, M. le Maire a tout de même tenu à présenter ses meilleurs vœux pour l'année 2018. Il a souhaité à toutes les Bisontines et tous les Bisontins le meilleur pour 2018 : réussite, enthousiasme et santé !

Puis M. le Maire a expliqué que cette nouvelle année verra encore de nombreux projets pour Besançon ; beaucoup d'activités et de réalisations auront lieu, démontrant son dynamisme et son évolution.

Il a ainsi annoncé que 2018 sera une grande année pour la culture, car c'est l'année européenne du patrimoine culturel.

M. le Maire a déclaré «Besançon, année de la culture», et annoncé deux évènements exceptionnels qui viendront marquer l'année 2018.

Il a tout d'abord évoqué le dixième anniversaire de l'inscription des fortifications Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Il a rappelé que cette labellisation était une preuve et une reconnaissance du patrimoine exceptionnel de Besançon, et que ce fut aussi le fruit d'un travail de longue haleine, de la part des élus et des services. Il a souligné combien cette démarche a été longue, rude et compliquée, mais que, convaincue que le génie de Vauban avait toute sa place au patrimoine mondial de l'UNESCO, jamais la Ville n'avait renoncé à ce projet.

M. le Maire a expliqué que cet anniversaire sera un temps de fête pour les Bisontines et les Bisontins mais aussi pour l'ensemble des Français car c'est également l'anniversaire de 12 autres sites de l'Hexagone. Il a énoncé que des festivités auront lieu tout au long de l'année : des expositions (Mauro Corda), des concerts, des visites et de nombreuses surprises, avec un temps fort le 7 juillet 2018, date anniversaire de la signature de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Il a rappelé que la culture est un élément essentiel de l'attractivité du territoire, comme le prouvent les quelque 300 000 visiteurs reçus à la Citadelle chaque année.

Puis M. le Maire a évoqué la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, prévue le 16 novembre 2018.

Il a rappelé que c'est un des projets les plus emblématiques du mandat. Il est également revenu sur la grande qualité de la collection du musée : Matisse, Picasso, Géricault, dessins italiens, le Bronzino, dont les œuvres sont encore prêtées à Florence pour une exposition désignée comme la plus belle de l'année par un magazine de renom spécialiste de l'art *«Il giornale dell'arte»*.

Il a souligné le bonheur et la fierté de voir bientôt ce musée reprendre une place dans le quotidien des Bisontines et des Bisontins, ainsi que des Grands-Bisontines et des Grands-Bisontins, mais aussi que ce musée prenne LA place qu'il mérite, en étant l'un des 5 plus importants musées de France.

M. le Maire a expliqué ensuite qu'en devenant l'un des pôles d'attractivité du territoire, le musée contribuera au dynamisme de la vie culturelle qui est déterminante pour attirer des touristes, développer l'économie en donnant aussi l'envie à des industriels, à des ménages, à des administrations de venir s'installer sur notre territoire.

M. le Maire a ensuite déploré les événements graves qui sont venus entacher dès le premier jour l'enthousiasme de la fête du début d'année : l'incendie volontaire du 1^{er} janvier qui a ravagé une partie de la maison de quartier de la Grette.

Il a rappelé que cet acte criminel a privé les habitants du quartier et les Bisontins d'un certain nombre de services : ludothèque, halte-garderie et épicerie sociale.

M. le Maire a vivement remercié les élus et les services qui se sont mobilisés pour permettre d'assurer la continuité des services aux citoyens, notamment en assurant l'accueil dès le lendemain de l'incendie.

Il a ensuite rappelé sa très grande détermination à continuer à assurer une présence et à maintenir des services dans l'ensemble des quartiers, et donc à Brulard. Il a affirmé que les quartiers ne seront pas abandonnés du fait des agissements criminels de quelques individus et a rappelé sa volonté de voir les auteurs de ces actes identifiés, appréhendés et jugés.

M. le Maire a ensuite annoncé que l'Etat a confirmé l'implantation d'un commissariat dans le quartier de Planoise. Ce commissariat sera situé avenue du Parc et aura pour vocation d'assurer une présence renforcée de la police nationale dans ce quartier.

Il a souligné que ce nouveau commissariat permettra aux forces de Police de mieux agir et de faire reculer les actes d'incivilité ou de délinquance et qu'ainsi les politiques publiques obtiendront encore plus de résultats probants. Il a invité le Ministre de l'Intérieur à venir le visiter.

Puis M. le Maire est revenu sur l'ouverture de la Maison des Services Au Public dans le quartier de Planoise le 8 janvier 2018, et a souligné la qualité de service apportée aux habitants.

Il a ensuite rappelé que toutes ces actions et ces réalisations allaient dans le sens d'une plus grande sécurité et d'une plus grande équité et a rappelé la volonté du Conseil Municipal de faire que le vivre ensemble, le mieux vivre ensemble ne soit pas un slogan mais une réalité.

Il a tenu également à adresser son soutien aux femmes et aux hommes au service des concitoyens et qui sont victimes d'agressions, en pensant particulièrement aux agents des services municipaux, aux policiers municipaux, aux pompiers, à la Police Nationale qui doivent pouvoir exercer leurs missions dans des conditions satisfaisantes.

Enfin M. le Maire est revenu sur l'implantation du CROUS de Bourgogne Franche-Comté à Besançon. Cette décision confirme les annonces du gouvernement du 5 octobre 2017 de faire de Besançon la capitale universitaire et étudiante de la grande Région puisque le siège du rectorat d'académie et de la communauté universitaire d'établissement sont aussi à Besançon.

Il a rappelé que le respect d'un équilibre entre les deux pôles urbains de la Région est fondamental et qu'il a bien été confirmé par le gouvernement.

Il a remercié les Conseillers Municipaux dont les groupes politiques ont signé à l'unanimité une lettre adressée au Premier Ministre dans ce sens.

Il a remercié également tous les parlementaires pour leur soutien : M. Jacques GROSPERRIN, M. Eric ALAUZET et Mme Fannette CHARVIER, dont il a salué la présence au Conseil Municipal.

M. le Maire a conclu en rappelant que dans ce contexte où Besançon conforte sa position dans la grande Région et où l'économie repart, la Ville de Besançon avait plus que jamais les atouts pour coopérer avec les autres agglomérations, la Région et l'Etat pour construire l'avenir et rayonner.

Il a affirmé sa volonté de continuer activement en 2018, sans perdre, ni un jour, ni une heure, ni même une minute.

CONSEIL MUNICIPAL

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2017

M. le Maire a désigné Mme Myriam LEMERCIER secrétaire de séance et les élus du Conseil Municipal ont approuvé le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2017.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 52* *Contre : 0* *Abstention : 0*

02. Vote sur l'urgence de l'inscription d'une question à l'ordre du jour : SPL Territoire 25 - Projet d'aménagement du quartier Viotte - Garantie par la Ville de Besançon, à hauteur de 80 %, d'un emprunt d'un montant de 5 000 000 € auprès du Crédit Coopératif

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur l'urgence de ce dossier.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 52* *Contre : 0* *Abstention : 0*

2. Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3. SAIEMB Logement - Plan de redressement CGLLS

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à négocier le protocole de plan de redressement de la SAIEMB Logement avec la CGLLS et les parties intéressées,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à engager financièrement la Ville de Besançon sur un apport financier au capital de la SAIEMB Logement d'un montant estimé à ce jour à 2 086 K€, et à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

M. OMOURI et Mme POISSENOT (2) n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 49* *Contre : 0* *Abstentions : 2*

FINANCES - RESSOURCES BUDGETAIRES

4. Exercice 2017 - Décision Modificative n° 4

A l'unanimité des suffrages exprimés (13 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'adopter la décision modificative n° 4 de l'exercice 2017 par chapitre et de manière globale conformément aux balances et au document budgétaire et d'approuver l'intégration des travaux en régie de l'exercice 2017.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 41* *Contre : 0* *Abstentions : 13*

RESSOURCES HUMAINES

5. Personnel communal - Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire de la Ville de Besançon auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Besançon - Maison de Services au Public

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire de la Ville auprès du CCAS,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer ladite convention et les actes y afférents.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 54* *Contre : 0* *Abstention : 0*

CULTURE - TOURISME

6. Dénomination d'espaces publics

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de valider les dénominations d'espaces publics suivants :

- Rue Brice et Henri MICHEL (architectes paysagistes bisontins)
- Rue Ernest GANAY (historien comtois de l'art des jardins)
- Rue des frères LEPAGNEZ (horticulteurs bisontins)
- Avenue des Maraîchers
- Rue Louise GAILLETON (auteur de «l'herbier des tranchées»)
- Rue Pomone (divinité des fruits)
- Rue Germaine POTTIER (botaniste française)
- Rue d'Hortesie (allégorie du jardinage)
- Rue Suzanne BERPERRON (créatrice de bijoux)
- Rue Charlotte PERRIAND (créatrice de mobilier)
- Rue Ousmane SOW (sculpteur)
- Cour Yvonne BUHLER (syndicaliste et militante de la cause des femmes)
- Esplanade Simone VEIL (Femme d'Etat).

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 54* *Contre : 0* *Abstention : 0*

7. Projet de chantier de jeunes à la Citadelle 2017 - 2020

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la mise en œuvre du chantier de jeunes à la Citadelle - Patrimoine mondial pour l'été 2018 et autoriser les services à prévoir les budgets afférents,
- d'approuver la convention avec l'association «Club du Vieux Manoir» pour la mise en œuvre de ce chantier,
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention,
- d'autoriser le versement à l'association, pour l'année 2018, d'une subvention de 6 000 €,
- d'autoriser le dépôt de demandes de soutien financier auprès des différents partenaires.

Mme COMTE-DELEUZE n'a pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 53* *Contre : 0* *Abstention : 0*

SPORTS

8. Centre International de Séjour - Renouvellement du cadre contractuel

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les nouvelles conventions d'occupation, d'objectifs et de moyens,
- de confirmer au titre de l'année 2018 l'attribution au CIS de la subvention annuelle de 114 000 €.

M. FOUSSERET n'a pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 51* *Contre : 0* *Abstentions : 2*

ÉDUCATION

9. Rythme scolaire à la rentrée 2018 dans les écoles publiques du premier degré à Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès du Directeur Académique de l'Education Nationale une dérogation à la semaine scolaire de 9 demi-journées et à demander un retour à la semaine de 4 jours.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 54* *Contre : 0* *Abstention : 0*

VIE DES QUARTIERS

10. Maison de quartier Grette Butte et Espace Associatif et d'Animation des Bains Douches - Renouvellement des agréments «Centre social» - Signature des conventions «Animation collective famille» et «Animation globale»

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de prendre acte des bilans et des axes de travail que se proposent de poursuivre les maisons de quartiers Grette Butte et Bains Douches,
- d'autoriser M. le Maire à demander l'agrément centre social et la prestation animation collective familles pour ces deux structures municipales pour la période 2018/2021,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions correspondantes avec la CAF du Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 54* *Contre : 0* *Abstention : 0*

11. Dispositif «Tickets Loisirs Vacances» - Bilan 2017 et reconduction 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de prendre connaissance du bilan 2017 du dispositif «Tickets Loisirs Vacances»,
- de reconduire ce dispositif pour 2018,
- d'approuver le règlement du dispositif,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à venir avec les associations partenaires.

M. DAHOUI et Mme DALPHIN n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 52* *Contre : 0* *Abstention : 0*

ENVIRONNEMENT/DEVELOPPEMENT DURABLE

12. Programmation en faveur des paysages et de la biodiversité des collines bisontines - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le projet de mise en œuvre du programme en faveur des paysages et de la biodiversité des collines bisontines,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à solliciter les subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de la CAGB et d'autres financeurs potentiels comme le Département du Doubs, l'Agence de l'Eau et l'Agence Française de la Biodiversité afin de permettre la mise en œuvre du programme, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

M. FOUSSERET, Mme PRESSE, Mme COMTE-DELEUZE, Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL, M. GONON et M. FAGAUT n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 45* *Contre : 0* *Abstention : 0*

FORETS - ESPACES VERTS

13. Forêts communales - Programme de travaux de gestion forestière - Année 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter le programme de travaux de gestion forestière 2018,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à procéder aux consultations d'entreprises pour mener à bien les travaux,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution et au règlement des travaux,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à solliciter des subventions auprès de tout partenaire susceptible de soutenir tout ou partie de ce programme de travaux.

Mme VIGNOT et M. STHAL (2) n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

PATRIMOINE COMMUNAL - BATIMENTS

14. Projet d'aménagement des locaux du service Archives Municipales et Communautaires dans les anciens locaux de VNF (Voies Navigables de France) aux Prés de Vaux - Approbation du programme de travaux et du financement

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme de travaux et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à solliciter une participation de la CAGB et d'autres financeurs potentiels, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

M. FOUSSERET n'a pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

15. Complexe sportif des Orchamps - Construction de bâtiments industrialisés - Protocole d'accord transactionnel

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le projet de protocole d'accord transactionnel avec la société OBM fixant le montant du décompte général et définitif du marché à 2 730 298,90 € TTC,

- d'autoriser M. le Maire à signer ce protocole.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 52 Contre : 0 Abstentions : 2

16. Hôtel de Ville - Approbation de l'engagement des travaux de restauration

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le lancement des travaux,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions de l'Etat (DRAC), du Département du Doubs, de la Région Bourgogne-Franche-Comté ainsi que de tout autre partenaire susceptible d'intervenir dans le financement, y compris sous la forme de mécénat, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Mme COMTE-DELEUZE, Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL, M. GONON et M. FAGAUT n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 47* *Contre : 0* *Abstention : 0*

CONTRAT DE VILLE

17. Contrat de Ville - Convention-cadre Gestion Urbaine et Sociale de Proximité et 5 conventions territoriales GUSP entre l'Etat, le Grand Besançon, la Ville de Besançon, les Bailleurs Sociaux et l'Union Sociale pour l'Habitat de Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur les projets de convention cadre de gestion urbaine et sociale de proximité et conventions territoriales,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ces conventions.

M. FOUSSERET, Mme LEMERCIER, Mme ROCHDI (2), M. ALLEMANN, M. CURIE, Mme POISSENOT (2), M. OMOURI et M. SCHAUSS n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 42* *Contre : 0* *Abstentions : 2*

URBANISME - GRANDS TRAVAUX

18. Zones d'Activités Economiques (ZAE) - Modalités de mise à disposition et de cession des biens communaux à la CAGB

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur les modalités financières et patrimoniales du transfert de biens lié au transfert de compétence en matière de ZAE et telles que proposées dans la délibération du Conseil de Communauté du Grand Besançon du 18 décembre 2017,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le Procès-Verbal de mise à disposition de biens et tout acte à intervenir dans le cadre de la procédure de transfert de biens.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 52* *Contre : 0* *Abstentions : 2*

19. PRU Planoise - Boulevard Allende - Place des Nations - Secteur Causses et secteur Lycée Victor Hugo - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter les subventions auprès des partenaires ou de tout autre financeur potentiel.

Mme COMTE-DELEUZE, Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL, M. GONON et M. FAGAUT n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0

20. Projet Urbain des Prés de Vaux - Prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de solliciter auprès du Préfet du Doubs la prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique prononcée par arrêté préfectoral du 13 juin 2013 du projet Prés de Vaux au profit de la Ville de Besançon,

- d'autoriser M. le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

21. Travaux d'enfouissement de réseaux entre le 6 rue de la Madeleine et le passage Champagney - Avenant à la convention avec le SYDED

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'évolution et le décompte de ces travaux pour lesquels le SYDED a assuré la maîtrise d'ouvrage,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document (avenant à la convention) à intervenir permettant de clore l'opération.

Mme VIGNOT, Mme ZEHAF (2), M. LIME, M. POUJET, M. GROSPERRIN, Mme PRESSE, Mme FALCINELLA, Mme WANLIN, Mme LEMERCIER et M. FAGAUT n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 0

22. Acquisition d'un terrain à l'Ordre de Malte de France rue Champêtre

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'acquisition d'un terrain à l'Ordre de Malte de France, rue Champêtre.

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

23. Acquisition à Mme GAUNAND Gilberte d'une parcelle située chemin de l'Oeillet

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'acquisition à Mme GAUNAND Gilberte d'une parcelle située chemin de l'Oeillet,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte à intervenir dans la gestion de cette transaction.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

24. Acquisition à M. et Mme Michel NOIR - Emplacement réservé 27, chemin des Champs Nardin

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'acquisition à M. et Mme Michel NOIR d'un terrain situé 27, chemin des Champs Nardin,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

25. Acquisition à M. Baudoin GAUTHIER - Alignement chemin du Clos Paillard

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'acquisition à M. Baudoin GAUTHIER d'un terrain situé chemin du Clos Paillard,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

26. Acquisition à l'indivision ROUSSEY d'un terrain situé au lieudit «A Montoille»

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'acquisition à l'indivision ROUSSEY d'un terrain situé au lieudit «A Montoille»,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte à intervenir dans la gestion de cette transaction.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

27. Cession à M. et Mme BERTRAND Thierry - Délaiisé 7-9 rue des Deux Princesses

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la cession à M. et Mme BERTRAND Thierry d'une parcelle située 7-9 rue des Deux Princesses,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

28. Vente par Néolia de 22 logements et 24 garages quartier des Tilleroyes à Besançon

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

SUBVENTIONS : ATTRIBUTION, ENCAISSEMENTS

29. Aide à l'accession à la propriété de logements neufs pour les ménages primo-accédants - Attribution de subvention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 000 € à Mme Justine CHANEY,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dispositif.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

30. Partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs - Signature des conventions d'objectifs et de financement «Aide aux temps libres - Accueils de Loisirs Sans hébergement 2018-2021» - Encaissement de subventions et prestations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la convention «Aide au Temps Libres (ATL) / Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)» à intervenir avec la CAF du Doubs,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cette convention,

- d'autoriser l'encaissement des montants notifiés par la CAF, dans le cadre de la convention.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

31. Comité des Fêtes - Renouvellement de la convention-cadre et versement de la subvention 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de valider la nouvelle convention-cadre avec le Comité des Fêtes,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cette convention,

- de verser une subvention de 60 000 € pour l'année 2018.

Mme FALCINELLA, Mme ANDRIANTAVY et M. DUMONT n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

32. Versement du 1^{er} acompte de la subvention 2018 au Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser le versement du 1^{er} acompte de la subvention 2018 au CRIJ, pour un montant de 9 625 €,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à la convention correspondante.

M. FOUSSERET, M. GHEZALI, Mme BARATI-AYMONIER, M. FAGAUT et Mme FAIVRE-PETITJEAN n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 49* *Contre : 0* *Abstention : 0*

33. Relations Internationales - Attribution d'une subvention à un établissement scolaire pour ses échanges internationaux

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 520 € au Lycée Pergaud pour le déplacement de 26 élèves à Nimègues (Pays-Bas).

M. MORTON et Mme REBRAB (2) n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 51* *Contre : 0* *Abstention : 0*

34. Relations Internationales - Attribution de subventions pour des projets internationaux

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur les propositions d'attribution de subventions suivantes :

- 1 500 € au Théâtre Universitaire de Franche-Comté,

- 300 € à l'Association Consonances.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 54* *Contre : 0* *Abstention : 0*

35. Animations commerciales et artisanales - Attribution de subventions et signature de la convention d'objectifs et de moyens avec l'OCAB

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

. 189 515 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon,

. 1 000 € à l'Association des commerçants du quartier du Marché Beaux-Arts,

. 1 500 € à Inter bio Franche-Comté,

. 4 000 € à l'Association Commerce et Artisanat aux Chaprais,

. 1 500 € à l'Association des commerçants de Cassin,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Commerce et d'Artisanat de Besançon,

- d'autoriser M. le Maire à verser ces subventions et à signer tous les actes y afférents.

M. MORTON et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 52* *Contre : 0* *Abstention : 0*

36. Subventions à des classes transplantées

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur l'attribution des subventions suivantes pour un montant total de 3 024 € :

- Ecole élémentaire La Butte : séjour du 4 au 6 avril 2018 à Champlitte pour un montant de 918 €,
- Ecole maternelle Chaprais : du 14 au 16 mars à la Roche du Trésor à Pierrefontaine-les-Varans pour un montant de 2 106 €.

M. DAHOUI et M. BRIOT n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 52* *Contre : 0* *Abstention : 0*

37. Vie étudiante - Subventions à deux associations étudiantes Radio Campus Besançon et ESN Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de verser :

- une subvention de 2 000 € à Radio Campus Besançon, pour soutenir le Printemps de la Bouloie, micro festival organisé dans le cadre des 20 ans de Radio Campus Besançon,
- une subvention de 1 000 € à ESN Besançon, au titre de l'organisation de Ça Me Dit l'International, forum de la promotion de la mobilité internationale.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 54* *Contre : 0* *Abstention : 0*

MARCHES

38. Jardin de la Découverte et des Savoirs - Convention pour la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon et l'Université de Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention à intervenir pour la constitution d'un groupement de commandes réunissant la Ville de Besançon et l'Université de Franche-Comté, la Ville de Besançon étant le coordonnateur,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à solliciter pour l'ensemble des membres du groupement les subventions auprès de tout partenaire susceptible de soutenir cette étude, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

M. FOUSSERET, M. SCHAUSS, Mme COMTE-DELEUZE, Mme PESEUX (2), M. POUJET, M. POULIN et Mme ROCHDI (2) n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 43* *Contre : 0* *Abstentions : 2*

39. Marché de transport d'élèves et de personnes dans le cadre des activités scolaires et extra-scolaires

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer sur le lancement de la consultation,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés avec les titulaires retenus.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 52 Contre : 0 Abstentions : 2

**40. Vérifications périodiques des installations électriques et des moyens de secours -
Signature du marché**

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer le marché de vérifications périodiques des installations électriques et des moyens de secours pour le groupement correspondant avec la société QUALICONSULT avec une offre d'un montant de 118 020 € HT, soit 141 624 € TTC.

M. FOUSSERET, M. ALLEMANN, M. SCHAUSS, Mme POISSENOT (2) et M. POUJET n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 46 Contre : 0 Abstentions : 2

**41. Marché de travaux pour la réhabilitation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie -
Signature d'avenants**

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer les avenants au marché de travaux pour la réhabilitation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie pour les montants suivants et avec les entreprises concernées :

- lot n° 4 - Métallerie serrurerie : avenant n° 2 d'un montant de 6 150 € HT, soit 7 380 € TTC avec la société OBLIGER,
- lot n° 9 - Cloisons - Doublages - Faux plafonds : avenant n° 1 d'un montant de 73 419,28 € HT, soit 88 103,14 € TTC avec la société SAS PERRIN,
- lot n° 13 - Electricité et éclairage muséographique : avenant n° 1 d'un montant de 78 900 € HT, soit 94 680 € TTC avec la société EIFFAGE ENERGIE,
- lot n° 14 - Chauffage-Ventilation-Climatisation-Plomberie : avenant n° 1 d'un montant de 89 874,80 € HT, soit 107 849,76 € TTC avec la société NOUVEAU.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 52 Contre : 0 Abstentions : 2

42. Groupement de commandes entre la Ville de Besançon, le Grand Besançon et le CCAS de Besançon en vue de passer un accord-cadre de prestations de services portant sur les travaux d'impression des services

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à :

- lancer la procédure de passation des marchés publics,
- signer les marchés avec les titulaires retenus.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 52 Contre : 0 Abstentions : 2

43. SPL Territoire 25 - Projet d'aménagement du quartier Viotte - Garantie par la Ville de Besançon, à hauteur de 80 %, d'un emprunt d'un montant de 5 000 000 € auprès du Crédit Coopératif

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la demande de garantie d'emprunt de la SPL Territoire 25,

- d'autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la garantie d'emprunt, y compris la convention de garantie à intervenir avec la SPL Territoire 25.

M. SCHAUSS n'a pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 51 Contre : 0 Abstentions : 2

44. Motion pour l'armement de la Police Municipale de Besançon présentée par le groupe Les Patriotes

«La légitime défense est prévue par le code pénal et le code de procédure pénale pour tous les citoyens, y compris pour les agents de la police municipale. C'est un droit fondamental.

Des faits graves sont avérés depuis plusieurs années dans notre pays et n'épargnent pas notre ville. Il est impératif dès à présent de doter nos agents de police municipale d'armes à feu, armes leur permettant légitimement de se défendre mais aussi de défendre nos concitoyens.

*Doit-on le rappeler, ils sont souvent les primo-intervenants et à ce titre, confrontés à la réalité et aux dangers du terrain. Les doter de pistolets à impulsions électriques, **de gilets pare-balles**, de créer des patrouilles mixtes avec les fonctionnaires de la Police Nationale, de les équiper de radios pour liaison directe avec la Police Nationale, sont de réelles avancées, mais pour certaines, c'est aussi reconnaître implicitement qu'ils peuvent être victimes d'attaques graves par armes à feu.*

Il y a plusieurs mois déjà, l'ancien Président de la République proposait de fournir gratuitement des armes appartenant à l'Etat aux communes le désirant, afin que celles-ci puissent justement doter leurs agents, idée que nous soutenions.

A l'époque, plusieurs Maires décidaient de prendre cette décision, notamment celui de Lyon, actuel Ministre de l'Intérieur.

Nous estimons qu'après formation sérieuse et adaptée, nos policiers municipaux sont tout aussi capables et dignes de confiance que les membres des autres forces de l'ordre.

Il n'est pas encore trop tard d'admettre la réalité et de donner enfin des moyens de défense appropriés à nos agents. Comme le dit si souvent notre Maire, il faut «prendre le train en marche»...

Nous l'affirmons une nouvelle fois ouvertement, laisser nos policiers municipaux sans défense face à un ou plusieurs individus armés, c'est «La» responsabilité des élus. Il est donc indispensable et vital que nos agents puissent avoir une chance de défendre leur vie et celles des autres.

C'est pour ces raisons que nous demandons une nouvelle fois à M. le Maire et aux Conseillers Municipaux de Besançon à ce que les agents de la police municipale de notre ville soient dotés d'armes à feu».

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (40 contre - 2 pour) a rejeté la motion présentée par le groupe Les Patriotes.

12 élus n'ont pas pris part au vote.

La séance est levée à 19 h 15.

Hôtel de Ville, le **25 JAN. 2018**

Pour le Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,



Valérie LESOUÉF.

Affiché à Besançon, le **25 JAN. 2018**

Pour le Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,



Valérie LESOUÉF.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Communications diverses

«**M. LE MAIRE** : La séance du Conseil Municipal est ouverte. Le quorum est largement atteint.

La secrétaire de séance sera Myriam LEMERCIER.

En ce début de séance, nous devons ajouter un point 43 à l'ordre du jour, qui a été transmis par voie dématérialisée le 17 janvier et qui est déposé sur table. C'est un problème de garantie d'emprunt de la SPL, il y a une virgule qui ne doit pas être au bon endroit, il faut repasser ce rapport. Donc je demande si le Conseil Municipal est d'accord sur l'urgence en ouverture de séance.

Y a-t-il des oppositions à ce que ce dossier 43 soit traité en fin de séance ? Je n'en vois pas. Donc, l'urgence est acceptée.

Des rapports modificatifs ont été déposés sur table pour le rapport 10 et le rapport 17.

Pour le rapport 40 je donnerai une information.

Une motion a été déposée par le groupe Les Patriotes ; elle sera discutée en fin de séance. D'autre part le rapport 28 est retiré de l'ordre du jour, nous devons demander certaines précisions à Néolia par rapport à ce qui a été décidé.

Pour démarrer cette nouvelle année et cette séance, je voudrais rappeler que face à l'émotion qu'a suscitée la disparition de notre collègue, Florence VINCENT, qui exerçait les fonctions de responsable de l'accueil et de la plateforme téléphonique, ici même dans cette Mairie, je propose que nous partagions ensemble un moment pour lui rendre hommage.

Je voulais vous proposer une minute de silence mais vous êtes allés plus vite que moi, pour Florence VINCENT et aussi -mais je le redirai dans un instant- en mémoire de Claude CONDÉ, Président de l'Université, que nous connaissions bien ; il avait dû venir s'exprimer ici à ce Conseil Municipal et il a disparu lui aussi brutalement ; ses obsèques auront lieu samedi à 14 heures.

(Minute de silence)

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Je voulais vous dire, mais vous avez été plus rapides que moi, c'était aussi le signe de votre émotion, cette émotion que nous partageons, que par sa personnalité et son investissement, Florence VINCENT a incarné dans notre collectivité le service public de proximité. Au-delà de ses compétences professionnelles, elle nous laissera le souvenir d'une collègue à laquelle on s'attache, une collègue qui mobilise, une collègue qui accompagne, qui accompagne dans son travail avec conviction et détermination, avec bienveillance et attention pour les autres.

J'ai une pensée particulière aussi pour sa famille, son mari, Dominique, ses enfants, Alexandre et Marine. C'est une famille merveilleuse qui est dans la peine et à laquelle nous pensons à cet instant.

Je disais aussi à l'instant une pensée pour Claude CONDÉ, l'ancien Président de l'Université de Franche-Comté qui vient de nous quitter, et qui a toujours été pour la Ville un partenaire loyal et efficace.

Vous comprenez qu'après ces moments d'émotion il m'est très difficile de vous adresser des vœux avec entrain. Mais je veux vous présenter cependant ou vous renouveler mes meilleurs vœux pour 2018, pour notre collectivité et pour vous-mêmes, une excellente santé pour vous et ceux que vous aimez, ceux qui vous sont proches, ainsi que pour l'ensemble des Bisontines et des Bisontins.

Cette année va voir encore de nombreux projets, beaucoup d'activités et de réalisations dans notre Ville, démontrant son dynamisme et son développement.

Mais 2018 sera particulièrement une très grande année de la culture, et c'est d'ailleurs également, vous le savez, l'année européenne du patrimoine culturel. 2018, Besançon, année de la culture, je l'ai dit, puisque deux événements exceptionnels viendront marquer cette année 2018 à Besançon : tout d'abord nous célébrerons cette année, avec enthousiasme l'anniversaire des 10 ans de l'inscription des fortifications Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette labellisation est la preuve et la reconnaissance que Besançon possède un patrimoine exceptionnel, mais c'est aussi le fruit, vous le savez, d'un travail de très longue haleine de la part des élus, de la part des services, de la part des citoyens qui s'étaient mobilisés, je le rappelle, à plus de 6 000 dans un comité de soutien régional. Nous n'avons, malgré les difficultés, jamais rebroussé chemin, jamais perdu espoir et j'ai, à cet instant, une pensée aussi pour Paulette GUINCHARD parce que c'est avec elle que j'avais lancé en premier l'idée, effectivement, de cette inscription en série, ce qui était quelque chose de nouveau, au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Nous savions que le génie de Vauban avait toute sa place au patrimoine mondial. Je le disais, le chemin a été long, rude, compliqué, tortueux, mais nous y sommes arrivés. Il ne faut jamais renoncer, jamais. C'est là aussi ce qu'on peut tirer comme conclusion de ces inscriptions.

Cet anniversaire, c'est donc un temps de fête pour les Bisontines et les Bisontins et pour l'ensemble des Françaises et des Français parce que cet anniversaire, celui que nous fêterons à Besançon, c'est celui que nous fêterons aussi dans 12 autres sites de l'hexagone. Des festivités auront lieu tout au long de l'année dans notre Ville : des expositions comme celle de Mauro CORDA, des concerts, des visites et bien plus encore. Je crois que de nombreuses surprises vous attendent avec un temps fort, bien sûr, le 7 juillet 2018, date anniversaire de la labellisation.

La culture, vous le savez, est un élément essentiel de l'attractivité du territoire, la Citadelle et ses 290 000 visiteurs en 2017 montre que chaque année il y a un regain d'activité pour ce lieu magnifique. C'est le lieu le plus visité de Franche-Comté.

Nous en attendons tout autant dans notre nouveau Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie dont la réouverture est prévue et aura lieu, vous le savez, le 16 novembre 2018.

C'est un des projets les plus emblématiques de ce mandat, de notre mandat, et nous pouvons ensemble être fiers que cet aîné d'un siècle du Louvre, qui possède l'une des plus grandes collections de France, avec des Matisse, des Picasso, des Géricault, des dessins italiens, et le Bronzino, encore à Florence -entre parenthèses, l'exposition dans laquelle siège le Bronzino a été désignée comme étant la plus belle exposition de l'année par un magazine de renom spécialiste de l'art-. Je suis heureux qu'enfin il puisse revenir prendre sa place dans le quotidien des Bisontines et des Bisontins, que nous puissions à nouveau l'admirer et qu'il prenne sa place aussi dans ce musée qui lui aussi doit avoir la place qu'il mérite, c'est-à-dire l'un des cinq plus beaux, un des cinq plus importants musées de France.

Ce musée deviendra, j'en suis sûr, ou redeviendra un des pôles d'attractivité du territoire, et on le sait, une vie culturelle dynamique est déterminante pour faire venir les touristes, développer l'économie, donner l'envie à des industriels, à des ménages, à des administrations de venir s'installer ou se développer ici, chez nous, à Besançon.

Ce début d'année a malheureusement été marqué par des événements graves qui sont venus entacher dès le premier jour l'enthousiasme de la fête de début d'année. Je veux parler de l'incendie volontaire du 1^{er} janvier qui a ravagé une partie de la maison de quartier de la Grette. C'est un acte criminel qui a privé les habitants du quartier d'un certain nombre de services, et au-delà du quartier-même, des Bisontines et des Grands Bisontins, en détruisant la ludothèque, la halte-garderie et l'épicerie sociale.

Et je veux remercier les élus et les services qui, le 1^{er} janvier, se sont mobilisés toute la journée et même le lendemain, pour permettre d'assurer la continuité de ces services aux citoyens et de faire en sorte d'assurer l'accueil dès le lendemain 2 janvier.

Et je veux redire ici ma très grande détermination à continuer à assurer une présence et à maintenir des services dans l'ensemble des quartiers dont, bien sûr, à Brulard. Vous le savez, il est hors de question d'abandonner les quartiers du fait des agissements criminels de quelques individus qui, je l'espère, seront identifiés, appréhendés et jugés. A cet égard, j'ai eu la confirmation des services de l'État sur l'implantation d'un commissariat dans le quartier de Planoise, avenue du Parc. Ce commissariat de l'avenue du Parc aura pour vocation d'assurer une présence renforcée de la Police Nationale, en lien avec la Police Municipale, dans ce quartier.

C'est donc, à mon sens, une bonne nouvelle pour agir mieux et faire reculer les actes d'incivilité et de délinquance et permettre aux politiques publiques d'obtenir encore plus de résultats probants. J'ai d'ailleurs fait une double demande au Ministre de l'Intérieur, c'est qu'il augmente nos effectifs, entre autres, encore, même s'ils ont déjà été augmentés depuis trois mois d'une douzaine d'unités sur Besançon et c'est bien, il y a très longtemps que ce n'était pas arrivé. Il y a actuellement au commissariat de police plus de policiers que n'en indiquait la norme qui était de 202.

Et la deuxième demande, j'ai demandé donc, effectivement, que le Ministre de l'Intérieur vienne ici à Besançon et se rende compte sur place de ce que nous faisons. Je pense qu'il viendra.

Toujours dans le quartier de Planoise, une Maison des Services Au Public, avec un niveau de service remarquable, a ouvert ses portes le 8 janvier. Sa gestion a été confiée au Centre Communal d'Action Sociale.

Toutes ces actions et ces réalisations vont dans le sens d'une plus grande sécurité et d'une plus grande équité et de notre volonté de faire que le vivre ensemble, je dirais même le mieux vivre ensemble, ne soit pas un slogan, mais une réalité.

Et j'adresse ici tout mon soutien aux femmes et aux hommes, qui au service de nos concitoyens, sont victimes d'agressions ; je pense aux agents des services municipaux, à nos policiers municipaux, aux pompiers, à la Police Nationale qui doivent pouvoir exercer leurs missions dans des conditions satisfaisantes.

Et je veux aussi terminer en disant que, vraiment, nous avons beaucoup de chance d'avoir un personnel municipal de cette qualité, qui sait se mobiliser quand c'est nécessaire, et il l'a montré d'une façon exemplaire.

Un satisfecit encore : le CROUS de Bourgogne/Franche-Comté sera, vous le savez, bien implanté à Besançon, confirmant ainsi les annonces faites par le gouvernement dès le 5 octobre afin de faire de Besançon la capitale universitaire et étudiante de la grande Région, avec également le siège du Rectorat d'Académie de la grande Région et la Communauté universitaire d'établissement, la ComUE.

Je n'ai jamais perdu confiance. J'ai toujours pensé que le gouvernement respecterait sa parole, et je crois que là, effectivement, il nous l'a montré d'une façon évidente.

Le respect de cet équilibre au sein de notre grande Région entre les deux pôles urbains est fondamental et il a bien été confirmé.

Je remercie à cet égard l'ensemble des Conseillers Municipaux dont les groupes, toutes tendances politiques confondues, ont signé à l'unanimité une lettre adressée au Premier Ministre. Je remercie également les partenaires pour leur soutien : le Sénateur GROSERRIN, Éric ALAUZET et Fannette CHARVIER, dont il me semble qu'elle vient...

Mme Danielle POISSENOT : Oui, elle vient, mais elle est arrêtée sur les rails parce qu'un arbre qui est tombé sur la voie entre Dijon et Besançon.

M. LE MAIRE : Ah ! Un arbre est tombé, pas sur la voie du tram mais sur la voie SNCF...

Mme Danielle POISSENOT : Oui.

M. LE MAIRE : Oui parce qu'on m'avait dit que Fannette CHARVIER serait là ce soir, et donc elle va venir, elle avait signé cette lettre et je la remercie. Je voulais dire «Bonsoir Fannette», donc je lui dirai tout à l'heure.

Dans ce contexte où nous confortons notre position dans cette grande Région, et à l'heure de la reprise économique, je crois qu'on peut dire que Besançon a plus que jamais les atouts pour coopérer avec les autres agglomérations, la Région et l'État pour construire l'avenir et continuer à rayonner.

D'autres travaux importants sont encore à remettre sur le métier, sans cesse. Je pense, par exemple, à la Cour d'Appel et à d'autres sujets mais nous aurons l'occasion d'en reparler. Mais sachez que le Maire est à la tâche -je ne vais pas dire chaque minute- mais en tout cas chaque jour et chaque semaine pour que les choses avancent.

Et là aussi, je pense que lorsque nous pouvons faire appel à l'ensemble des composantes de ce Conseil Municipal pour nous aider, on ne s'en privera pas pour avancer tous ensemble.

Donc on va continuer en 2018, sans perdre de temps, ni un jour, ni une heure, ni même une minute. Je vous remercie.

M. Philippe GONON : Cette première séance du Conseil Municipal de l'année 2018 est bien sûr l'occasion pour nous, élus du groupe UDI Agir, de vous présenter nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité, à vous, chers collègues du Conseil Municipal, à tous les membres du personnel municipal, et bien entendu à toutes les Bisontines et à tous les Bisontins.

Au-delà de ces vœux très classiques et très généraux, nous voudrions ajouter deux vœux particuliers, ceux de la sérénité retrouvée et ceux de la proximité.

À toutes les Bisontines et à tous les Bisontins, nous voudrions souhaiter la sérénité car nous venons de vivre quelques années de chambardement institutionnel, et l'année 2017 a sans doute été le point d'orgue de ces évolutions qui ont impacté très directement leur quotidien : réforme des régions, transfert de compétences vers les agglos, réformes fiscales. La liste est longue et elle n'est point close puisqu'en 2018 nous connaissons encore de nombreux transferts de compétences des communes vers les agglos, je veux parler de l'eau, de l'assainissement, de la voirie, etc.

De plus, en fin d'année 2018, la transformation de la CAGB sans doute en Communauté Urbaine viendra une fois de plus modifier les relations au sein de notre territoire.

Il nous semble fondamental que le lien entre le citoyen et les collectivités ne se distende pas plus avec l'éloignement des centres de décision.

Il nous semble fondamental que les élus puissent continuer à exercer leur rôle d'initiative et de contrôle alors même que les problèmes ne cessent de se complexifier.

Il nous semble fondamental enfin que l'instauration d'une proximité élus/citoyens soit au centre de toutes nos décisions, que notre territoire reste piloté par des élus désignés par le suffrage universel direct et non par cooptation, et que ces élus aient les moyens d'assumer pleinement leurs responsabilités en direction des habitants de notre territoire.

Il nous semble enfin fondamental que l'évolution de nos structures ne génère pas des coûts de fonctionnement supplémentaires qui viendraient mettre à mal le pouvoir d'achat de nos concitoyens, des exemples récents nous faisant craindre des dérives fort pénalisantes.

Au personnel municipal nous n'avons pas pu présenter nos vœux en raison de l'annulation de la réunion à la suite de la tragique disparition de Mme VINCENT. Alors, aujourd'hui, comme d'ailleurs à destination de tous les fonctionnaires territoriaux qui ont connu depuis 2014 les lois de réforme territoriale avec leur collège de transformations, nous souhaitons également beaucoup de sérénité. Ils ont accompli, à un rythme infernal, la réalisation de ces réformes sans que jamais le service public local ne soit interrompu ou gravement perturbé. Qu'ils en soient félicités et remerciés, et que la pérennité du service public soit toujours leur motivation première.

Et à nous, élus de la Ville de Besançon, nous nous souhaitons également beaucoup de sérénité et de bienveillante attention dans nos débats, dans nos échanges, qui ne doivent connaître qu'un seul objectif : satisfaire l'intérêt général des Bisontins et non des intérêts sectaires.

Notre ambition est d'agir résolument pour le bien de notre Ville, dans un esprit de concorde partagée, ainsi qu'en témoigne notre volonté de participer au conseil d'exploitation de l'eau ou de travailler à la préparation de notre passage en Communauté Urbaine.

Il est un sujet que nous voudrions vous proposer, Monsieur le Maire, de remettre sur la table parce qu'il nous semble d'une urgentissime importance, c'est l'armement de la Police municipale. Les derniers courriers que nous avons reçus ou les dernières pétitions que nous avons reçues démontrent qu'entre le Maire de la Ville et sa Police municipale, il semble qu'un fossé soit en train de se creuser, ce qui est tout à fait dommageable, et nous voudrions en re-débattre sereinement, ici, peut-être, au sein de ce Conseil Municipal, pour essayer d'aplanir les difficultés, et de revenir sur ce sujet qui nous semble -nous avons déjà, je pense, indiqué nos intentions en la matière- d'armer notre Police municipale pour répondre aux dangers auxquels elle est confrontée.

Voilà les vœux que nous souhaitons...

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Je rappelle que ces réponses et propos doivent être normalement limités dans le temps.

M. Philippe GONON : Bien.

M. LE MAIRE : Je vous ai laissé la parole. Je suis d'accord avec beaucoup de choses que vous avez dites. C'est d'ailleurs ce que j'ai dit lors de mes vœux au Palais des Sports, en grande partie. Simplement, sur le problème de la Police municipale, je ne vais pas rouvrir un débat. Nous avons déjà eu au moins quatre, cinq débats ici sur ce sujet. Je comprends que c'est un sujet qui peut vous passionner. A ce sujet j'ai rencontré encore dernièrement les organisations syndicales et il n'y a pas de fossé entre le Maire... Je ne vous laisserai pas dire qu'il y a un fossé qui se creuse, qu'il y a même un fossé qui démarrerait, qui commencerait à se creuser entre le Maire et la Police municipale. J'ai encore tout à l'heure dit le plus grand respect que j'avais pour la Police municipale qui fait son travail dans le cadre

des missions qui sont les missions d'une Police municipale, aux côtés d'une Police nationale qui a des missions aussi bien établies, et pour lesquelles j'ai demandé des renforts conséquents. Donc je pense que vous pouvez à chaque fois revenir sur ce sujet de l'armement de la Police municipale. Il y a eu un débat ici à ce Conseil Municipal. Je ne vois pas pourquoi nous recommencerions à débattre là-dessus.

M. Jacques GROSPERRIN : Je voudrais également m'associer à l'hommage que vous avez émis en direction de Florence VINCENT et de toute sa famille. Je voudrais aussi avoir une pensée pour Claude CONDÉ, et également avoir une pensée et souhaité mes vœux à tous les agents publics qui travaillent à ce jour dans des conditions difficiles et qu'il faut soutenir et souhaiter une bonne année à vous-même, une bonne santé à chacun et à l'ensemble des élus qui sont ici présents.

Dans vos propos liminaires vous avez raison de parler du CROUS. Je pense que vous avez agi de manière efficace. Nous avons agi de manière efficace vis-à-vis de cela. Nous avons demandé à ce qu'il y ait une écriture réelle du fait que le CROUS restera sur Besançon parce qu'on le sait très bien, alors certains disent : «*Je ne veux pas être celui qui fera la guerre contre Dijon*», mais on sait très bien qu'il y a quelque chose sur Dijon qui se passe, avec des réflexions qu'on retrouve dans les journaux, à savoir : «*Je descendrai dans la rue avec mon écharpe*». Je fais référence, bien sûr, au Maire de Dijon : «*Je me tournerai vers la Communauté Urbaine de Besançon*». Je crois qu'il y a des choses qui sont inacceptables et je pense qu'il nous faut être unis pour pouvoir lutter contre cela, sinon on aura d'autres surprises qui peuvent arriver.

Ce que je voudrais dire également, c'est que c'est le 60^{ème} anniversaire de la Constitution. De Gaulle, qui nous rassemble tous, disait que c'était un triptyque parce que c'est un esprit, ce sont des institutions, c'est une pratique. Mais c'est surtout un triptyque qui replace au cœur du contrat républicain le renforcement indispensable de la confiance de nos concitoyens dans la République. Je pense que c'est quelque chose qui est fondamental à une période difficile, au moment où en tout cas on présente ses vœux.

Mais cette année, vous l'avez dit tout à l'heure dans vos propos, elle aura symboliquement commencé par des actes criminels dans nos quartiers. Ces comportements irresponsables sont les symptômes d'une société fracturée. Ils ne sont malheureusement pas nouveaux. Leur persistance, leur aggravation relèvent avec force la question de l'autorité mise à mal depuis des années. Derrière les agressions et les attaques, c'est bien sûr la naïveté et le renoncement à faire respecter sur certaines parties de notre territoire de nos lois, nos valeurs et nos principes que nous payons. Ce sont les habitants de ces quartiers qui sont laissés entre les mains de délinquants, de trafiquants de drogue, de vandales. Or, les solutions nous les connaissons. Il faut repenser ces quartiers et grands ensembles, qui sont devenus des repaires de bandits et d'apprentis délinquants. Il faut sécuriser les cages d'escalier qui sont transformées en plaques tournantes du trafic de stupéfiants. C'est facile à dire, moins à mettre en œuvre, tant l'autorité n'a plus aucune prise sur ces territoires qui sont prêts à s'enflammer à la moindre étincelle. Il faut durcir la loi de façon à punir beaucoup plus sévèrement délinquants et criminels, notamment ceux qui s'en prennent ouvertement aux symboles de la République. Il faut rétablir les peines planchers face à des voyous ayant un sentiment d'impunité. Face au laxisme idéologique, elles sont une solution. Il faut se montrer intransigeant et miser sur l'exemplarité des peines car, j'en suis convaincu, là où l'autorité est faible, ce sont les incivilités et la criminalité qui progressent, et donc la République et le vivre ensemble qui partent en lambeaux.

Monsieur le Maire, vous avez présenté l'année 2018 comme l'année de la culture à Besançon. Je crains que 2018 soit l'année de la rupture ; rupture au sein de votre majorité municipale, qui n'en a plus que le nom tant les dissensions ont commencé à émerger dès l'automne dernier, et qui vont sans doute s'accroître au vu des décisions du gouvernement ; rupture entre le Président de la République, le gouvernement et les élus locaux. Nous ne pouvons plus accepter que les élus locaux ne soient pas entendus. Rupture, parfois, entre les Bisontins aussi, parce que les Bisontins et les Bisontines veulent aussi une ville dans laquelle ils puissent vivre et travailler en sécurité.

Rendre le quotidien des Bisontins plus agréable et plus pratique, c'est notre devoir d'élus. Nous avons aussi le devoir d'inventer la ville de demain pour la vie de tous les jours en relevant un défi de taille : faire plus et mieux avec moins de moyens. Il nous faut être inventifs pour faire face aux contraintes financières que l'État nous impose et répondre aux demandes de nos concitoyens tout en réalisant des économies de fonctionnement et en rendant les services publics plus modernes, plus proches des attentes des Bisontins.

Mais surtout, il faut de la volonté et de l'autorité. Au-delà des mots, il faut agir car cela ne suffit plus. Il nous faut une politique de sécurité plus ferme, plus répressive, en donnant notamment à notre Police municipale la possibilité d'exercer ses missions de protection dans des conditions décentes. Je sais qu'ils ont été équipés de boucliers et de casques, ce qui montre qu'il y a une réalité sur le terrain.

Nous ne participerons pas, comme d'habitude, à la motion, parce que nous ne voulons pas voter les motions en Conseil Municipal, donc une motion qui est présentée par un groupe politique ici.

Soyons soucieux de la vie quotidienne de nos concitoyens et tournés vers l'avenir. C'est ce que je souhaite pour 2018.

En conclusion, être élu, c'est représenter la Ville et ses habitants. Être élu, c'est une fonction essentielle de la démocratie. Être élu, c'est une responsabilité à laquelle on ne peut se soustraire. Être élu, c'est un honneur auquel chacun doit être attaché. Mais être élu, c'est surtout faire preuve d'autorité, et c'est le souhait que je vous adresse pour 2018 en direction des Bisontins et de la Ville de Besançon. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, Monsieur le Sénateur. Par rapport à ce que vous dites, effectivement, il y a un certain nombre de domaines qui sont du domaine de la loi, et je crois que vous êtes bien placé, effectivement, pour modifier un certain nombre de choses qu'il est nécessaire de modifier. Vous connaissez aussi mon sentiment, c'est la plus grande fermeté et de rien accepter. Et c'est pour cela, je crois, que nous avons pris la décision d'implanter et de financer en partie, le commissariat de Planoise, de faire venir des effectifs de Police nationale supplémentaires, car effectivement aucun quartier ne doit être un quartier avec des zones de non droit à Besançon, pas plus qu'ailleurs mais spécialement donc à Besançon. Donc vous pouvez compter sur moi, sur ma fermeté et sur mon action au quotidien pour faire en sorte que nous puissions donner les moyens à la Police nationale dont elle a besoin, la Police municipale aussi, qui a vu son armement renforcé, ses moyens matériels renforcés, et aussi, on ne le dit jamais assez, à la justice. Je crois qu'il faut faire en sorte que la justice ait des moyens nécessaires pour juger vite et bien, et actuellement il y a encore certainement des efforts à faire par rapport à cela et nous nous en entretenons souvent avec l'ensemble des magistrats.

Je rappellerai quand même que la règle des propos liminaires c'est des propos assez courts. Donc si vous pouvez vous limiter à quelques minutes, ça serait bien.

M. Philippe MOUGIN : Tout d'abord je voulais partager l'hommage rendu à Mme VINCENT et sa famille. Ça m'a particulièrement touché du fait aussi que j'ai travaillé avec M. VINCENT. Tout le reste n'est que détail, évidemment, quand on regarde ces événements.

Je voudrais aussi présenter mes vœux à nos collègues, leurs familles, aux Bisontines et aux Bisontins.

Je vais être très court en ce qui concerne la suite. Je rejoins mes collègues en ce qui concerne les vœux qu'ils ont eus pour la Police municipale, même si vous n'acceptez pas de refaire le débat. Je vous rappellerai ce qu'avait dit Mme DUFAY à propos des régions quand elle a changé d'avis : « Vous savez, Monsieur, dans la vie, on évolue ». Donc je pense qu'il est opportun d'évoluer en ce moment et remettre le débat, justement, pour armer les policiers municipaux car leurs syndicats, eux-mêmes, la population, ainsi qu'une bonne partie du Conseil Municipal le souhaitent. Je vous remercie.

M. Laurent CROIZIER : Nous nous associons également à l'hommage à Mme VINCENT, évidemment.

La coutume est de présenter ses vœux. Nous le faisons également à l'ensemble des Bisontins, aux acteurs associatifs et économiques, à vous, chers collègues et aux agents municipaux.

Permettez-moi de revenir sur deux sujets : l'installation du siège du CROUS à Besançon et sur les sujets de sécurité qui nous inquiètent tous.

Tout d'abord je voudrais vous dire à quel point j'ai trouvé déplorable cette énième polémique de vouloir remettre en cause la cohérence d'installer le siège régional du CROUS à Besançon auprès de ses partenaires naturels que sont le siège académique de Région et le siège de la Communauté universitaire de Bourgogne-Franche-Comté. J'ose espérer -sans doute en vain- que deux anciens ministres bourguignons seraient davantage préoccupés de lire que les actifs entre 25 et 40 ans sont plus nombreux à quitter la Bourgogne-Franche-Comté qu'à venir s'y installer, que préoccupés par l'installation du siège du CROUS à Besançon. La construction de cette nouvelle région est suffisamment difficile pour que nous fassions l'effort de prendre un tant soit peu de hauteur de vue, et là nous donnerons une image positive d'une région qui aujourd'hui en a bien besoin. Je referme la parenthèse régionale.

Second point évoqué, les faits graves qui se sont multipliés depuis notre dernier Conseil Municipal, d'abord, la double agression de nos policiers municipaux, l'incendie criminel de la Maison de quartier de la Grette, de l'essence déversée sur les murs de l'école maternelle Lamartine, ou encore l'ampleur du trafic de drogue qui mobilise à plein la cellule spécifique de traitement de la délinquance.

D'abord, permettez-moi de rendre un hommage à toutes nos forces de sécurité, militaires, gendarmes, policiers nationaux et municipaux qui œuvrent tous les jours pour la sécurité des habitants et de leurs biens. Et j'ai trop de respect pour la fonction qu'ils occupent et les missions qu'ils remplissent pour faire de ce sujet un sujet polémique ou tenir des propos caricaturaux.

La réponse de l'État et de notre collectivité doit être extrêmement ferme. Le groupe MODEM appelle à des mesures fortes, concrètes, qui marquent les esprits et rassurent les Bisontins.

Nous sommes à vos côtés lorsqu'il s'agit de demander des postes supplémentaires de policiers nationaux, lorsque vous sollicitez l'expérimentation de la police de sécurité du quotidien, que vous proposez l'ouverture d'un poste de police avenue du Parc. Mais si les moyens attribués à la sécurité par le Ministère de l'Intérieur sont à la hausse, nous pensons malheureusement qu'ils demeureront insuffisants compte tenu du retard et des suppressions de postes décidés sous des quinquennats précédents.

La réponse nationale ne peut être, à notre sens, l'unique réponse à notre problème local dont l'ampleur et la gravité ne cessent de croître. Et qu'on le veuille ou non, la Police nationale a besoin du soutien de la Police municipale.

J'ai décliné en septembre, pour le compte de notre groupe, un certain nombre de propositions en faveur d'un plan municipal de sécurité. Ces propositions ont recueilli un accueil favorable auprès des policiers municipaux et des policiers nationaux avec qui nous dialoguons. Nos policiers municipaux sont des policiers à part entière, formés pour intervenir, et nous aimerions vous convaincre, Monsieur le Maire, de leur faire confiance.

J'avais évoqué la création d'une brigade de nuit, équipée et armée. Elle pourrait intervenir notamment en complémentarité des missions de la Police nationale sur des faits très spécifiques : je pense à l'ivresse sur la voie publique, à la sécurité dans les transports publics, au tapage nocturne, aux sorties de boîtes de nuit, aux accidents de la circulation et à toutes ces tâches qui permettraient à la Police nationale de se concentrer sur la grande délinquance.

Pour conclure, je dirais que l'image de notre Ville et de nos quartiers souffre de cette délinquance et les premières victimes sont la plupart du temps les plus fragiles. Et il y a là un enjeu considérable à restaurer l'autorité et le respect de la loi dans nos quartiers et nous sommes prêts à vous soutenir et à vous accompagner sur ces sujets. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Je veux redire encore une fois que j'ai une totale confiance dans la Police municipale, quoi que peuvent en dire certains. Je dis simplement qu'il y a des missions de la Police municipale et des missions de la Police nationale, que chacun doit être dans le cadre de ses missions, les missions de chacun étant définies par la loi. La Police municipale travaille très très bien avec la Police nationale, je crois que Monsieur le Préfet s'en félicite. Nous avons aussi, en plus, vous le savez, mis en place un GLTD, un Groupe Local de Traitement de la Délinquance, qui travaille entre autres sur ce que disait l'un d'entre vous concernant effectivement les délits d'entrave dans les immeubles. Je pense qu'il y a un gros travail qui est réalisé par notre Police municipale, un gros travail qui est fait par la Police nationale, qui vient encore de saisir des quantités importantes de stupéfiants. Il faut effectivement leur faire confiance et nous leur faisons confiance. Je rappelle que nous avons aussi pris l'engagement d'augmenter les effectifs de la Police municipale pendant le mandat, ce qui est en train de se faire.

Nous allons passer à l'ordre du jour».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 1

Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2017

«**M. LE MAIRE** : La Secrétaire de séance sera donc Myriam LEMERCIER.

J'invite les élus potentiellement concernés par des questions de conflit d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

Avez-vous des remarques sur le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal ? Je n'en vois pas».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 2

Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-23 du Code Générale des Collectivités Territoriales

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques ?».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 3

SAIEMB Logement - Plan de redressement CGLLS

«**M. LE MAIRE** : On a déjà parlé de ce sujet-là, la difficulté de la SAIEMB Logement, avec un plan de redressement mis en place par la Caisse de Garantie du Logement Locatif et Social qui nécessitera que nous soyons aux côtés de la SAIEMB par rapport à ce dossier important. Est-ce qu'il y a des oppositions pour que nous les soutenions ?

M. Thibaut BIZE : Je ne vois pas comment on peut faire autrement que de soutenir un bailleur social en difficulté comme la SAIEMB aujourd'hui. Je pense que c'est important aujourd'hui de rappeler le rôle crucial qu'a le logement social dans une ville comme la nôtre. À la fois il permet à chacun, même les plus modestes, de pouvoir se loger, mais aussi je rappelle qu'il permet de maîtriser en partie les prix de l'immobilier. Quand on sait que la part du budget des ménages allouée au logement a progressé de 50 % en l'espace de 30 ans, le logement social a un rôle d'autant plus crucial aujourd'hui qu'hier.

D'autre part, l'inquiétude que j'ai, aujourd'hui on est sur le cas de la SAIEMB, après les annonces de la loi Logement, quel sera le prochain bailleur social ? Je rappelle quand même que cette loi prévoit la baisse des APL -Besançon, c'est 22 000 allocataires de l'APL- qui seront compensés en grande partie par les bailleurs sociaux. J'ai fait un calcul rapidement, ça revient à peu près à un million d'euros sur les bailleurs présents sur Besançon, qui sont parfois dans des situations pas beaucoup mieux que celle de la SAIEMB, donc il y a un réel risque. Pourtant, au-delà de mettre en difficulté ces bailleurs, ça va aussi entraîner un certain nombre de conséquences, premièrement moins de constructions de logements sociaux, moins de rénovation, moins de réhabilitation thermique. Il serait juste de répondre à ces choses-là, et je le dis aussi souvent, investir dans ces domaines-là c'est aussi un puissant moteur d'activité et de création d'emplois. Donc, c'est à côté de tout cela que l'on risque de passer dans les années qui viennent.

M. Philippe GONON : Pendant très longtemps, j'ai entendu la phrase suivante : «*Le logement social ne présente strictement aucun risque*». Que fallait-il comprendre derrière cette phrase ? Il fallait comprendre que le prêteur d'argent à 30, 40 ou 50 ans ne prenait aucun risque à prêter de l'argent à des offices ou à des sociétés d'HLM parce que le risque de non-remboursement n'aurait pas existé. Le prêteur était de toute façon garanti par la collectivité, et la collectivité, on le sait, c'est quand même un contribuable puisque nous aurions été appelés en garantie à ce moment-là. Cela voulait-il dire pour autant qu'un organisme d'HLM ne pouvait être en cessation de paiements ? C'est ce que de nombreux élus ont cru comprendre ou ont cru bien vouloir entendre pendant de longues années, persuadés que les loyers couvriraient toujours les annuités d'emprunt. L'affaire de la SAIEMB vient nous rappeler que cela est totalement illusoire puisque nous le savons, et vous l'avez écrit dans ce rapport, elle serait en cessation de paiements à l'automne 2018 si un plan de redressement n'était pas proposé à notre vote aujourd'hui.

Le département du Doubs -j'y fais très rarement allusion mais je voudrais vous en parler quand même parce que le Département porte quand même 540 M€ de garantie d'emprunts- s'est posé la question à l'automne 2017 et a profondément modifié son règlement concernant l'octroi de garantie en prenant en compte, justement, de cette existence d'un risque sur le logement social. Et face au coût que représente pour la Ville et pour la CAGB le plan de sauvegarde de la SAIEMB, je pense qu'il conviendrait que l'on s'interroge sur la totalité des règles prudentielles qui existent chez nos partenaires du logement social avant de décider si oui ou non la Ville de Besançon et la CAGB doivent octroyer leur garantie. Et moi je vous suggère, Monsieur le Maire, une réécriture complète des règles d'octroi de garantie des prêts de la Ville et de la CAGB au profit du logement social.

Deuxième chose, nous sommes intimement, j'espère, tous persuadés que le risque existe et qu'il est à notre portée. Comme vient de le rappeler Thibaut BIZE, les coupes sombres qui sont demandées ou imposées par le gouvernement dans les loyers ont des conséquences fondamentales. En France, sur les 600 organismes d'HLM, 120 -120 !- seraient dans les 12 à 24 mois en totale cessation de paiements également.

J'ai discuté, lors de vos vœux d'ailleurs, avec le représentant de la Caisse des Dépôts, et sans trahir la conversation que nous avons eue, j'ai cru comprendre qu'au niveau le plus élevé de la France, au niveau national, ces difficultés sont prises en compte, et qu'apparemment de nombreuses mesures vont être annoncées prochainement pour éviter cette mise à l'encan du logement social, parce que c'est ça le risque, et Thibaut a bien fait de le rappeler. Ce n'est pas juste un problème financier, c'est un problème très social et très sociétal.

Je pense que nous devrions avoir une réflexion sur des rapprochements entre organismes d'HLM puisque c'est une des mesures phares proposées au niveau national. Et je pense que nous devrions réfléchir, notamment -alors, peut-être pas au sein de ce Conseil Municipal, mais peut-être au sein du Conseil communautaire- sur le rapprochement de GBH avec d'autres partenaires du logement social locaux, voire même un petit peu plus loin.

Faut-il y réfléchir ? Oui. Faut-il accélérer le mouvement ? Je pense que oui. Et je suggère donc une étude Ville et CAGB sur ce projet.

M. LE MAIRE : Alors je vais vous faire une réponse en trois temps. Tout d'abord, effectivement, concernant les garanties, ce que vous dites ne va pas dans le sens de plus de logement social, mais plutôt le contraire. Ce n'est pas vous qui l'avez dit, mais vous l'avez dit et c'est vrai, il y a des mesures, tout ça est pris en compte au niveau national, et vous l'avez dit, au plus haut niveau. Il y aura certainement des propositions qui seront faites pour faire en sorte que celles et ceux qui, sur le territoire national, sont en difficulté, effectivement, puissent éviter ces difficultés. Donc je confirme ce que vous dites. J'ai eu l'occasion de m'en entretenir avec un certain nombre des interlocuteurs dont vous parlez, qui me l'ont donc confirmé.

Quant aux discussions avec le Conseil Départemental, vous êtes certainement bien informé, vous devez savoir que la semaine prochaine je vais rencontrer la Présidente du Conseil Départemental, avec Pascal CURIE, le Président de Grand Besançon Habitat, et lui-même en tant que Président d'Habitat 25, et nos Directeurs respectifs, pour évoquer ces problèmes-là. Je crois que cela a été dit aussi à de nombreuses reprises, effectivement, par le Ministre du Logement, qu'il y a effectivement besoin de rapprocher ces offices. Il y a des offices qui gèrent 400, 500, moins de 1 000 logements, et il y a certainement quelque chose à faire de global pour effectivement retrouver une situation du logement social qui soit acceptable. Donc, par rapport à ça et je vous remercie pour votre propos qui est mesuré, qu'il faut effectivement considérer qu'il y a des difficultés, que là nous devons effectivement soutenir notre bailleur social qui s'appelle la SAIEMB, mais qu'il y a des mesures qui sont en train d'être étudiées au niveau national, avec entre autres le soutien de la CDC pour faire en sorte que tout cela puisse se régler et qu'on puisse

enfin régler ce problème qui n'est pas un problème récent. C'est un problème ancien, maintenant il faut trouver des solutions pour le régler et j'ai bon espoir qu'on puisse le faire.

M. Michel LOYAT : La SAIEMB, donc, rencontre des difficultés, et Monsieur le Maire, vous l'avez dit, certaines sont anciennes. Je pense aux difficultés avec ALOES, où là, c'est 2,5 M€ je crois, liés à cela. Il y a aussi des difficultés liées notamment à la concentration de grands logements et de logements tout court sur Planoise, donc quartier avec certaines difficultés. Pour autant et je vais dans le sens des propos de Thibaut BIZE par rapport à des inquiétudes, mais qui ne sont pas à l'origine, bien sûr, des difficultés actuelles de la SAIEMB, mais des inquiétudes sur l'impact de la loi de finances qui a été votée, qui se traduit par une baisse des APL. Alors certes, cela a été revu à la baisse, pour le coup, puisque c'était 1,5 Mds€, donc c'est passé à 800 M€ et un relèvement quand même de la TVA de 5,5 % à 10 %. C'est une économie de l'État, moi je dirais quand même au détriment du logement social. Donc là il y aura un impact négatif. Alors, si j'ai bien compris, M. GONON a parlé de coupes sombres. En tout cas, concernant les coupes sombres, nous avons dénoncé en Conseil Municipal, par le biais d'une motion -c'était en 2010, je crois, ou 2011- qu'il y avait aussi une ponction très forte ; alors cela se faisait de manière un peu différente, mais ça a été très lourd, très lourd notamment pour Grand Besançon Habitat qui était alors en pleine opération de PRU, et qui naturellement, pour faire face à cette opération de PRU, avait, je ne dirais pas mis de la trésorerie, mais avait bien sûr prévu des financements, mais s'est trouvé ponctionné, finalement, parce qu'il y avait une gestion permettant cette opération soutenue, bien sûr, par la Ville de Besançon. La Ville de Besançon a été très volontariste dans cette opération de PRU qui était nécessaire, tant aux Clairs-Soleils que sur Planoise. Donc, nous avons dénoncé, le 8 décembre 2011, ces coupes et cette ponction finalement. C'est à nouveau une ponction, par des biais différents, là je parle de la loi de finances, il y aura une loi au mois d'avril, je crois, enfin, en tout cas il y a une concertation par rapport à cette loi, donc laissons venir et laissons faire la concertation, souhaitons qu'il y ait une véritable concertation et que les perspectives permettent effectivement de relever ce défi. Nous sommes, en tout cas, toujours dans la même logique par rapport au logement social, qui était d'ailleurs une logique différente de celle qui avait été exprimée sous le mandat de M. SARKOZY. Le logement social ça n'est pas un type de logement qui doit être résiduel pour les plus pauvres. Le terme «habitat à loyer modéré», je crois, indique bien, finalement, de quoi il s'agit. C'est bien sûr pour les populations les plus modestes, mais également, simplement, un loyer, donc des loyers modérés dans un parc résidentiel. Donc, ce n'est pas que pour les plus pauvres, et ça doit rester, effectivement, un logement pour un grand nombre de la population. Avant les modifications de 2011, c'était à peu près 70 % de la population qui pouvait accéder, théoriquement, au logement social, maintenant c'est passé à 60 %. C'est pour bien vous rappeler que le logement social, c'est le logement qui peut être ouvert à un grand nombre.

M. LE MAIRE : Moi, je préfère le terme HLM, Habitat à Loyer Modéré, que logement social.

M. Michel LOYAT : Oui.

M. LE MAIRE : Beaucoup d'entre nous ont habité dans des HLM et ils n'étaient pas désignés comme étant des cas sociaux. C'est comme ça mais je veux dire que ça a une connotation, à mon avis, assez négative, et j'aime mieux le terme HLM.

M. Michel LOYAT : Il y a bien le terme Sécurité Sociale.

M. LE MAIRE : Oui, c'est vrai, mais ça n'a pas la même connotation.

M. Philippe GONON : Nous voterons ce plan de redressement, bien entendu. Simplement, je voulais préciser que le chiffre concernant les rapprochements était le chiffre de 10 000. C'est le chiffre qui a été cité je crois par la MILOS (Mission Interministérielle d'inspection du logement social) dans son rapport à l'époque, et non pas 1 000 en termes de regroupement de logements.

M. Philippe MOUGIN : J'aurais juste deux questions. Vous vous souvenez, à la CAGB, j'avais évoqué le sujet sur la SAIEMB. Je voudrais savoir où en sont donc les loyers impayés que devait percevoir une association d'étudiants. Est-ce que c'est toujours en cours judiciaire ou non ?

M. LE MAIRE : Oui, c'est en cours, il y a des dépôts de plaintes qui ont été faits, je crois et la justice suit son cours.

M. Philippe MOUGIN : Et ce n'est toujours pas réglé ?

M. LE MAIRE : Non, mais je n'ai pas beaucoup de moyens d'agir au niveau de la justice, mais Danielle peut-être peux-tu préciser ? Parce qu'effectivement il y a une somme importante qui est due.

M. Philippe MOUGIN : Très importante.

M. LE MAIRE : Donc maintenant ça a été très compliqué parce que c'est passé d'un tribunal à l'autre, c'était assez complexe. Donc aujourd'hui les choses sont claires et je crois que des poursuites vont être engagées ou ont peut-être déjà été engagées.

Mme Danielle POISSENOT : On a trois différentes poursuites, la première poursuite qui a commencé donc en juillet 2015. Donc là c'est la poursuite pour récupérer, effectivement, nos loyers et récupérer aussi nos immeubles. C'est la première poursuite. La deuxième poursuite, c'est aussi pour faire reconnaître les torts qu'ALOES a à l'encontre de la SAIEMB, et la troisième poursuite, c'est le redressement judiciaire. Donc, pour l'instant ALOES est en redressement judiciaire et on a fait également une procédure pénale et on porte plainte, là, contre, effectivement -je n'en dirais pas plus- mais il y a quatre actions...

M. LE MAIRE : En tout cas, ce qu'on peut dire, sans rentrer dans le détail, c'est que pour l'instant c'est entre les mains de la justice, oui, ça suit son cours. Ce que j'avais annoncé a été fait.

Mme Anne VIGNOT : On voit qu'on passe d'un discours qui était celui de dire que les HLM étaient assis sur un tas d'or à aujourd'hui, finalement, une réflexion qui s'amorce, et je pense que c'est important, et c'était urgent, qu'on revienne à la réalité dans laquelle se trouvent ces HLM et il faut aussi redire que l'Union des logements...

M. LE MAIRE : C'est l'Union de l'Habitat Social.

Mme Anne VIGNOT : ... l'Union de l'Habitat Social dit avoir considéré que la réforme privera les organismes HLM de 75 % de leur capacité d'investissement, et donc, on le redit, l'investissement, c'est par exemple la performance énergétique, et c'est donc une économie qu'il faut mettre en route sur notre territoire. Pour beaucoup, c'est l'annonce de nombreuses difficultés. Plus de 200 organismes risquent tout simplement la faillite. On est là en face d'une crise, on n'est pas en face de quelques organismes qui sont en difficulté, on est sur une difficulté globale et il fallait quand même aujourd'hui que l'on se ressaisisse sur ce dossier. J'espère qu'on est bien en train de prendre cette trajectoire, de se ressaisir sur ce dossier car sinon nous serions en train d'entamer une solution de logement, quand on sait que par exemple un Français sur deux dit avoir vécu au moins un moment dans sa vie dans les HLM, donc on sait que c'est quand même quelque

chose de fondamental dans le parcours de vie de la moitié des Français, ce qui n'est quand même pas anodin, et donc on voit aussi que c'est une politique qui, en remettant en cause ce type de logement, continue à appauvrir une population qui, en ce moment, est en grande difficulté, avec une grande fracture sociale, et finalement, une réforme du logement qui tend à être au bénéfice des plus riches. Donc il était temps qu'on arrête aujourd'hui de parler de tas d'or et qu'on envisage, effectivement, une réflexion sur ces questions des HLM.

M. Pascal CURIE : Simplement quelques mots sur le contexte général. On a actuellement donc un montant considérable de crédits publics qui sont quand même engagés dans ce titre-là. Malgré cela, on a un nombre important de personnes mal logées en France, de personnes sans domicile fixe, augmentation des personnes hébergées en urgence en hôtel également, très important, + 172 % en quelques années. Une pénurie de logements également dans certains territoires et un manque de mobilité dans le logement social. Voilà un petit peu le constat. Donc, face à cette situation, le gouvernement veut engager une refonte globale de la politique de logement. C'est le but de la loi ELAN, Évolution du Logement et Aménagement Numérique qui sera déposée au Parlement vers la fin du premier trimestre. Cette loi avait trois objectifs : construire plus, mieux et moins cher pour provoquer un choc d'offres, mieux répondre aux besoins de chacun et favoriser la mixité sociale, ce qui est très important, et améliorer le cadre de vie. L'effort à entreprendre sera significatif. Il impliquera que chaque acteur du logement se mobilise. Bien entendu le mouvement HLM devra entreprendre de se réformer également, sur un certain nombre de points, en réorganisant le tissu des organismes de logement social -plusieurs l'ont dit, mais c'est vrai que je pense qu'une mutualisation d'un certain nombre de bailleurs est quelque chose de très positif-, en réformant la politique de fixation des loyers pour qu'ils soient davantage liés aux capacités financières des ménages et non pas au financement d'origine des constructions des habitats, qui était lié au type, si c'était du PLAI ou du PLUS, et en créant également des mécanismes pour favoriser la mixité sociale.

Dans ce plan également, c'est mettre en œuvre le plan logement d'abord pour orienter en priorité vers le logement les personnes en hébergement d'urgence, c'est un élément très important, et également un autre point : favoriser la mixité intergénérationnelle pour développer de nouvelles solidarités. Le gouvernement confortera cette dynamique pour permettre au secteur HLM de construire plus et de rénover davantage en stoppant l'inflation normative et en simplifiant les normes, en stoppant les recours abusifs pour accélérer la production de logements et diminuer les coûts, en libérant les terrains à bâtir, en particulier pour une meilleure mobilisation du foncier public. C'est au prix d'un tel effort, d'un tel engagement partagé par tous que l'on pourra faire bouger les choses et améliorer les conditions de logement de nos concitoyens.

M. LE MAIRE : Merci de toutes ces informations. Parallèlement à ça je voudrais dire un certain nombre de choses. On sait qu'il y a un certain nombre d'offices qui ont quelques moyens, c'est ceux qu'on appelle les dodus dormants, mais c'est quelques-uns. Les dodus dormants, il y en a quelques-uns dans la région parisienne, quelques-uns dans le Nord, mais la plupart des offices -en tout cas les nôtres- sont des offices qui ont des difficultés, qui n'ont pas des fonds de roulement aussi importants. Donc il ne faut pas effectivement dire que les offices sont riches, tout le monde sait que les offices d'HLM ne sont pas très riches et qu'effectivement ils ont déjà été ponctionnés entre autres par le passé.

Ce que je veux dire aussi par rapport à cela, c'est qu'il y a aussi beaucoup de séquences de dialogue et de concertation ouvertes, effectivement, avec l'Union Sociale de l'Habitat, et qu'il y a même une conférence du consensus qui va être mise en place pour trouver des solutions. Il faut quand même se dire, effectivement, tous les ans, ce sont, globalement, tout compris, avec les aides, des milliards d'euros qui sont mis effectivement dans le logement. Le résultat, quand même, aujourd'hui, c'est qu'il y a 3,5 millions de personnes qui sont mal logées, donc je pense qu'il faut trouver des solutions, qu'il y a besoin de trouver des solutions qui ne mettent pas effectivement en difficulté les offices d'HLM parce que nous en avons besoin, au niveau économique on en a aussi besoin.

Je sais que dans l'article 52 du projet de loi de finances, il y a eu, par exemple, aussi des amendements pour faire en sorte que la baisse d'APL soit étalée sur trois ans. Donc je crois qu'aujourd'hui, après une période de tension difficile, il y a un véritable dialogue qui s'est ouvert effectivement, vous l'avez souligné les uns les autres et qui va permettre de trouver des solutions à ce problème qui est là depuis fort longtemps, avec des mesures très pratiques, des soutiens financiers avec la stabilité du Livret A par exemple, des prêts bonifiés, et aussi, je crois que c'est aussi peut-être le sens de ce que nous sommes en train de réfléchir avec un certain nombre d'offices, la SAIEMB est un office plutôt centré sur le Nord-Franche-Comté et la Haute-Saône. La SAIEMB est en train de réfléchir avec un office centré sur le Nord, IDEHA. Donc il faut réfléchir pour avoir une base critique plus importante et effectivement je dois rencontrer la Présidente du Conseil Départemental pour réfléchir ensemble. Je crois que c'est dans le Jura, un office gère 500 ou 600 logements. Globalement il faut maintenir les objectifs du logement social, il faut aussi regarder en matière de gouvernance, en matière d'efficacité si on ne peut pas faire différemment, c'est tout cela qu'il faut. Nous aurons certainement l'occasion de reparler de ce dossier-là.

Ce que je vous demande donc aujourd'hui c'est de vous prononcer sur le plan de redressement de la CGLLS. Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 2. Il est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 4

Exercice 2017 - Décision modificative n° 4

«**M. LE MAIRE** : Ce point est très technique. Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? 13 abstentions. C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 5

Personnel communal - Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire de la Ville de Besançon auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Besançon - Maison de Services au Public

«**Mme Mina SEBBAH** : Je voudrais revenir sur certains points concernant la Maison de Services au Public qui se veut proposer un accueil de proximité. Celle-ci a été mise en place pour faciliter l'accès aux droits et aux services publics aux personnes qui ont des difficultés à y avoir recours. Elle se veut également d'accompagner vers l'emploi ceux qui en sont éloignés, en particulier les jeunes, et faciliter l'accès à la santé. Pour ce faire, des conventions ont été mises en place avec des structures partenaires telles que la CPAM, Mission Locale, CAF, etc. Cependant y aura-t-il des agents spécifiques pour accueillir les personnes en situation de handicap et les personnes âgées afin de les informer, les accompagner, les conseiller et surtout les aider dans l'instruction de dossiers de type MDPH ou APA dans le but de faciliter l'accès à leurs droits ?

Mme Danielle DARD : L'équipe d'accueil est polyvalente et partenariale. Cette Maison des Services au Public a été vue par le groupe d'experts d'usage. Elle est accessible à toute personne, qu'elle soit handicapée ou non ; handicapée, elle répond tout à fait aux normes des Ad'AP. Vous parlez de la MDPH et autres, c'est le Conseil Départemental, ce n'est pas la Maison de Services au Public. Nous sommes dans le recours aux droits. Nous avons l'état civil, vous l'avez dit, la CAF, la CPAM, mais la MDPH ne font pas partie de cette Maison de Services au Public. Des lieux spécifiques pour cela existent en ville.

Mme Mina SEBBAH : Justement l'accès aux personnes en situation de handicap c'est très bien, mais des agents pour accompagner ces personnes-là, pour la constitution de dossiers parce que ce n'est pas évident à remplir, et des dossiers d'APA pour les personnes âgées, au lieu de se déplacer jusqu'en ville...

M. LE MAIRE : Chacun a ses responsabilités.

MME Mina SEBBAH : Au moins, il y a quelque chose, qu'il y ait au moins une personne qui s'occupe des dossiers et la constitution des dossiers d'APA.

Mme Danielle DARD : Le rôle de cette équipe polyvalente et partenariale c'est aussi d'orienter les personnes qui se présentent à l'accueil vers les partenaires et vers les endroits adéquats.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas la volonté de tout faire à la place de tout le monde.

MME Danielle DARD : Nous ne pouvons pas tout faire. Monter des dossiers APA ou MDPH, ça n'est pas le lieu de cette Maison de Services au Public.

Mme Mina SEBBAH : D'accord.

Mme Danielle DARD : Nous orientons, nous donnons des numéros de téléphone, nous donnons des adresses mais ça n'est pas à cet endroit-là que cela se fait.

M. LE MAIRE : Très clairement, si une personne a besoin d'être aidée, elle vient à la Maison des Services au Public et on lui dit : «*Allez à tel endroit*». On peut même éventuellement téléphoner pour lui donner un rendez-vous. C'est ça le rôle de la Maison de Services au Public.

J'ai oublié de vous dire quelque chose d'important tout à l'heure quand on parlait du logement : quand même, nous sommes sur Planoise en NPRU, il n'a échappé à personne que les crédits pour le NPRU sont passés de 5 Mds€ à 10 Mds€ quand même, ce qui n'est pas innocent, quelque part. Pour dire aussi une volonté d'aller encore plus loin et plus vite dans la rénovation des quartiers, et ça, tu le sais bien, Karima.

Après avoir répondu à la question de Mme SEBBAH, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 6

Dénomination d'espaces publics

«**M. LE MAIRE** : Vous avez pu voir qu'on porte une attention toute particulière à ce qu'il y ait beaucoup de noms de dames. Donc c'est bien, des progrès sont faits. Il était temps, c'est ça, Françoise, que tu veux dire ?

Mme Françoise PRESSE : Je dis que c'est très bien ce côté jardin qui est donné au nom des rues, avec tous ceux qui ont participé, soit des architectes, soit des femmes qui ont fait des herbiers et une note particulière à Charlotte PERRIAND qui est connue pour ses meubles en particulier, puisque les meubles qu'on appelle LE CORBUSIER, en réalité c'est Charlotte PERRIAND qui a ouvert la section d'architecture industrielle à l'ISBA.

M. LE MAIRE : Très bien. Je ne savais pas cela, on en apprend tous les jours. Etes-vous d'accord ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 7

Projet de chantier de jeunes à la Citadelle 2017-2020

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 8

Centre International de Séjour - Renouvellement du cadre contractuel

«**M. Philippe MOUGIN** : Juste une question sur ce rapport. Il est mentionné une subvention de 114 000 €. Je voulais savoir pourquoi cette subvention n'était pas dans le paragraphe des subventions, in fine, dans les projets.

M. LE MAIRE : Abdel, tu veux répondre ?

M. Abdel GHEZALI : Oui. Les 114 000 € c'est une convention, ce qui vous est proposé ce soir c'est le renouvellement. Les autres subventions qu'on vous présente, ce sont des subventions concernant les clubs sportifs, et là on est dans une subvention de fonctionnement à une structure associative. Donc, on la matérialise avec un conventionnement et c'est ce qui vous est présenté ce soir.

M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 9

Rythme scolaire à la rentrée 2018 dans les écoles publiques du premier degré à Besançon

«**M. LE MAIRE** : Une consultation a été réalisée sur les rythmes scolaires. Vous connaissez le résultat de cette consultation et c'est le résultat de cette consultation que je proposerai au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale plus connu sous le nom de DASEN.

M. Ludovic FAGAUT : Concernant ce point du Conseil Municipal de ce soir, vous connaissez l'attachement qu'on peut avoir concernant le temps scolaire sur le territoire bisontin.

M. LE MAIRE : Attachement que nous avons en commun d'ailleurs !

M. Ludovic FAGAUT : Oui, point que nous avons certainement en commun. J'ai participé et nous sommes plusieurs à avoir participé à cette réunion explicative, participative, du lundi 27 novembre. Je reste un petit peu dubitatif en tout cas des échanges lors de cette réunion parce qu'en fin de compte on n'a pas appris plus de choses que cela lors de ce temps d'échanges. Et j'ai envie de dire, à l'issue de la consultation, tout ça pour ça. Tout ça pour ça parce qu'en fin de compte, si on avait tout simplement questionné les conseils d'école dans les 67 écoles de la Ville de Besançon, on aurait eu majoritairement ce retour sur la semaine des quatre jours. Vous savez mon attachement aussi à la semaine des quatre jours, donc j'y vois plutôt un point positif à titre personnel. Je ne sais pas s'il est partagé par l'ensemble de mes collègues du groupe, mais je sais que Jacques GROSPERRIN est aussi sur ce principe-là, néanmoins je crois qu'il y a quelque chose aussi qui me dérange un petit peu. Je crois qu'il faut arrêter de toujours parler de la réforme des rythmes scolaires sur le fait qu'elle se résume à quatre jours ou à quatre jours et demi puisqu'en fin de compte la réforme des rythmes scolaires ne se résume pas qu'à cela. C'est une globalité dans laquelle il faut prendre en compte l'aménagement des locaux, ça va aussi de l'aménagement des salles de classe, ça va aussi de l'aménagement du temps méridien et de la pause méridienne avec nos cantines, ça va aussi de l'aménagement des emplois du temps, qu'ils soient annuels, journaliers ou hebdomadaires, ça va aussi sur la durée des séquences de cours que l'on peut avoir au sein des enseignements, et ça peut aller aussi jusqu'à l'accueil, le matin, des élèves dans le cadre des enseignements sur des temps préparatoires -j'ai envie de dire- aux apprentissages. Donc, tout cela mélangé, ça fait la réforme des rythmes scolaires.

Et je crois que résumer la réforme des rythmes scolaires à quatre jours ou à quatre jours et demi, c'est se tromper parce que là on parle seulement du temps scolaire hebdomadaire. Et rappelez-vous du coût que j'avais pu amener à un moment donné sur cette réforme des rythmes scolaires. Je l'avais estimé, je crois -de tête- à deux millions et quelques euros sur une année, je crois qu'on n'en est pas loin. Donc, encore une fois, je vais conclure mon propos sur «*tout ça pour ça*» parce que le coût de la consultation, 96 % de taux d'abstention quand même de personnes qui ne se sont pas exprimées, seulement 2 683 personnes qui se sont exprimées, dont 115, en plus, qui n'étaient pas forcément inscrites sur les listes électorales. Donc, très bien, puisque ça va dans le sens que nous souhaitons sur la semaine des quatre jours, mais je crois qu'enfin on a fait beaucoup en tout cas de tapage autour de cela pour pas grand-chose.

M. LE MAIRE : C'est très difficile de dire qu'on est pour le développement de la démocratie participative et de critiquer quand il y a un bel exercice de démocratie participative. Tout ça pour ça, oui, c'est le coût, peut-être, de la démocratie.

M. Laurent CROIZIER : Je rejoins un certain nombre de propos de M. FAGAUT et si moins de 4 % des Bisontins se sont sentis concernés c'est que les conditions d'une participation satisfaisante n'ont jamais été réunies. Je déplore très fortement qu'aucun débat dans les écoles ou dans les quartiers n'ait été organisé, qu'à la seule conférence on ait exclu la parole des enseignants, on ait exclu la parole du personnel municipal, des animateurs périscolaires, qu'on n'ait eu aucune évaluation du dispositif municipal actuel par le comité de pilotage dont c'était la mission, et que la neutralité politique que M. DAHOUI avait voulu afficher n'a pas été respectée par son parti politique. Ces conditions et la très faible participation auraient véritablement posé la question de la légitimité du résultat face aux avis des conseils d'école qui avaient majoritairement choisi le retour à la semaine des quatre jours. Alors il s'agit désormais de mener enfin, j'ai envie de dire, un travail de fond et d'apporter une vision ambitieuse et à long terme sur des sujets fondamentaux que nous soulevons depuis 2014, mais qui sont restés sans réponse, c'est comment améliorer les résultats scolaires des petits Bisontins en organisant le temps de l'enfant de la maternelle à l'école primaire sur ces quatre jours, c'est comment la capacité et la qualité d'accueil dans nos restaurants scolaires, c'est comment remplacer les équipements numériques obsolètes de nos écoles, c'est poser la question de la taille des écoles dans les quartiers prioritaires, c'est comment impliquer dans un même projet la municipalité, les équipes enseignantes, les parents, les partenaires éducatifs, et moi j'attribue l'échec de cette consultation directement à la méthode, et j'espère qu'il y aura véritablement un changement de gouvernance par rapport à tout cela. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : En tous cas, c'est votre avis. M. DAHOUI vous répondra tout à l'heure.

M. Jacques GROSPERRIN : Je ne veux pas en rajouter, mais je crois que le coût de la consultation c'est 50 000 € pour 2 000...

M. LE MAIRE : On vous dira exactement. Peut-être un peu moins.

M. Jacques GROSPERRIN : 2 683, ça fait à peu près 20 € par vote. Moi, je pense que ça aurait pu être plus intéressant à ce moment-là si... C'est un échec, c'est évident que c'est un échec. Partout, dans beaucoup d'endroits ce sont les conseils d'école. Alors je comprends que vous ayez une vision sur la démocratie participative, etc., mais cela nous montre que quelque part, soit il y a eu un problème de méthode, de fonctionnement, d'information ou de je ne sais quoi, soit ça montre peut-être que les parents se sont appuyés sur les résultats du conseil d'école, en tout cas le résultat le montre. Moi, je pense qu'avec 50 000 € on aurait pu faire des choses intéressantes, on aurait pu les donner dans le cadre, peut-être, dans la Caisse des Ecoles, on aurait pu faire des actions intéressantes en direction des enfants. Je crois qu'on peut se tromper, on l'entendrait bien. Je crois qu'à un moment donné, vous avez essayé de faire quelque chose, ça a raté, j'espère qu'il n'y a pas un chat noir sur M. DAHOUI, mais en tout cas moi je trouve que c'est dommage qu'il n'y ait pas ça.

M. LE MAIRE : Un chat noir sur M. DAHOUI ?

M. Jacques GROSPERRIN : Merci à vous.

M. LE MAIRE : Monsieur DAHOUI avez-vous un chat noir qui vous poursuit ? Je n'ai pas le sentiment, moi.

M. Yves-Michel DAHOU : Je n'aime pas les chats. Ecoutez, c'est une polémique qui ne me surprend pas vraiment et qui est un peu regrettable. D'abord, ce que dit M. FAGAUT sur sa déception par rapport à la qualité du débat, je crois que c'est la seule fois où j'ai entendu qu'il y avait une déception, très honnêtement. Je pense que tant les intervenants, grands spécialistes, que nous avons fait venir, que les parents eux-mêmes qui se sont exprimés, et qui ont pu d'ailleurs faire part de leur vécu, ce qui est aussi, je crois important, que tous ceux qui ont assisté au débat, que ce soit sur le Net ou en direct, ont trouvé que c'était un débat de très haut niveau et de très grande qualité. Alors, après chacun peut avoir une perception différente mais c'est vraiment la seule fois où j'entends qu'il y a eu une déception sur la qualité-même de ce débat.

Je suis d'accord avec vous, Monsieur FAGAUT, la question des rythmes scolaires, du temps de l'enfant, ça ne se limite pas simplement au fait de choisir tel jour ou tel jour. C'est pour nous, au niveau de la collectivité néanmoins, la question qui nous a été posée et on l'a fait dans un cadre beaucoup plus large, qui a été évoqué au cours de ce débat. Je suis un peu surpris parce que tout allait dans le sens que vous évoquez, y compris en ayant une vision beaucoup plus large. J'y rajouterai aussi le fait qu'on est dans le cadre d'un projet éducatif de territoire, ce à quoi je crois aussi vous aviez montré que vous étiez attaché. Donc je suis un peu surpris.

Nous avons fait l'effort d'avoir un débat justement éclairant pour l'ensemble de nos concitoyens, pas simplement d'avoir une impression, une intuition. Respecter nos concitoyens aussi dans la manière qu'ils ont de vivre différemment, différemment parce que le mode de vie sur le plan familial, personnel, sur sa relation au travail n'est pas le même et on a pu tout à fait le vérifier d'ailleurs au cours de ce débat. Donc je suis un peu surpris.

La démocratie, par ailleurs, est un exercice difficile. C'est la première fois qu'on a ce type d'exercice. Alors on peut être déçu, je ne suis pas déçu parce qu'honnêtement, quand on a décidé de faire cette consultation, on ne savait pas quel seuil on allait atteindre. 3 %, vous le disiez, c'est 2 700 personnes, mais 2 700 personnes c'est quand même mieux que l'ensemble des conseillers d'école et c'est aussi mieux que les 55 conseillers municipaux que nous sommes. Donc, je veux bien comprendre qu'on soit un peu déçu, que ce soit relatif par rapport à la consultation. On peut parler d'échec parce que l'échec, ça personnalise, et puis c'est repris par les médias, c'est redondant, on aime bien utiliser l'échec. Moi, je n'utiliserais pas ce mot-là. D'abord, ce n'est pas très respectueux pour tous ceux qui ont fait quand même l'effort de se déplacer, qui se sont impliqués, et qui, d'ailleurs, à d'autres occasions, ont eu l'occasion aussi de s'exprimer, y compris, comme vous le disiez, dans les conseils d'école.

Ça a permis aussi de vérifier qu'on ne peut pas passer en force dans une démocratie. Là, il y a eu en même temps la population qui s'est exprimée, près de 3 000, de manière plus large que les enseignants ou les parents d'élèves eux-mêmes. Il y a les conseillers d'école puisque, d'après les remontées que nous avons aujourd'hui, à peu près deux-tiers des conseillers d'école se sont eux aussi prononcés pour les quatre jours. C'est en phase, tout le monde, tous les corps de cette société pour revenir aux quatre jours, ce qui fait que quelles que soient les convictions personnelles, -j'ai exprimé la mienne-, ça montre bien qu'on ne peut pas l'imposer, on ne peut pas violer dans une démocratie une population qui est à ce point hostile par rapport à son vécu au rythme qui existe aujourd'hui. Donc, ça nous permettra -et c'est l'objet de ces délibérations- de demander au DASEN une dérogation pour revenir aux quatre jours. Je pense qu'il n'aura pas de mal à décider compte tenu du fait qu'il y a ce consensus que j'évoquais au niveau des quatre jours.

Je voudrais aussi dire -et c'est probablement ce que M. FAGAUT a dû entendre aussi d'ailleurs- c'est que la progression de nos activités, du contenu et de l'organisation de nos activités périscolaires a été largement saluée au cours de ce débat. Je crois que si on y ajoute les parcours culturels et l'évolution dans le contenu de nos activités périscolaires, je pense qu'on respecte nos concitoyens, on respecte leurs enfants et je crois que cette progression est encore une fois saluée par tout le monde aujourd'hui. Il ne s'agit pas d'avoir un satisfecit, une autosatisfaction, je crois

que c'est la réalité. Parfois on peut échouer. La vie politique et la vie démocratique sont faites aussi d'échecs mais on peut aussi réussir, et je crois en l'occurrence que c'est le cas pour la progression de nos activités périscolaires aujourd'hui dans le cadre d'un projet éducatif de territoire plus vaste, et cette nouvelle organisation, si elle est naturellement entérinée par le DASEN -je pense qu'elle le sera très probablement- ne nous amènera pas à baisser la voilure au niveau du contenu et de l'organisation de nos activités périscolaires. Je rappelle que nous avons structuré cette offre avec 500 animateurs, un référent par école, dans les 67 écoles de la Ville, 20 coordonnateurs. Nous avons aussi impliqué davantage le monde associatif, nous allons continuer, simplement le temps s'organisera différemment avec les quatre jours, ça va de soi, mais nous ne baisserons pas la garde au niveau du contenu et même de l'évolution ou de la progression encore du contenu de nos activités périscolaires.

Quant au dialogue qui a été évoqué, il est permanent. Je vais encore recevoir les Directeurs et Directrices d'école dans une semaine. On continuera avec l'ensemble des délégués de parents d'élèves le dialogue, la démocratie qui existe, et je crois qu'on a un dialogue permanent. Il ne se limite pas à cette consultation. Il est, évidemment, permanent avec l'ensemble de ceux qui sont impliqués dans le système éducatif ici à Besançon.

M. LE MAIRE : Merci pour ces explications. Des oppositions ? Des abstentions ? Unanimité».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 10

Maison de quartier Grette Butte et Espace Associatif et d'Animation des Bains Douches - Renouvellement des agréments «Centre social» - Signature des conventions «Animation collective famille» et «Animation globale»

«**M. Jean-Sébastien LEUBA** : Je voulais juste revenir sur les bilans des deux centres sociaux, les Bains Douches et la Maison de la Grette. On a beaucoup parlé de l'événement, événement tragique, en effet, puisqu'on se sent tous concernés, élus, services publics. Bien au-delà du quartier, je pense à tous les messages de soutien qu'a pu recevoir la Maison de quartier et qui va bien au-delà de ce quartier qui est un quartier prioritaire. Je pense qu'on est tous concerné et sont concernés en priorité les personnes les plus précaires, les personnes qui sont en difficulté, puisque ce service public c'est, comme on le dit toujours, le patrimoine de ceux qui n'ont rien dans un quartier prioritaire, et ce travail qui est fait au quotidien par les Maisons de quartier en témoigne.

Cette mobilisation a été aussi le fait de différents partenaires institutionnels, associatifs. Je pense également à la Maison de quartier de Saint-Ferjeux qui a subi également cette année plusieurs effractions sur son local. Également aussi nos partenaires, donc, du CCAS, de l'éducation et autres, qui se sont investis. Vous l'avez tous dit, je pense qu'il est important de comprendre, il est important de parler de police, de sécurité, de justice. Je pense que comprendre c'est ne pas accepter, comprendre c'est agir au-delà de l'événement, agir au quotidien. Je pense que c'est ce qu'a fait Martine PRALON, et j'en profite puisqu'elle est là ce soir, -Martine si tu veux bien te lever juste quelques instants- et comme elle me l'a dit : «*J'aurais préféré finir ma carrière sur autre chose*», puisque Martine termine sa longue carrière au service du service public de la vie des quartiers, un beau parcours d'une assistante sociale qui aujourd'hui est Directrice territoriale et qui a souhaité se réinvestir sur cette Maison de quartier et donc je voulais vraiment vous remercier pour le travail accompli au sein de cette Maison de quartier. Et parler du bilan, puisque c'est le bilan annuel et donc cet événement ne gommara pas votre bilan, le bilan de cette équipe.

Je rappelle que la CAF nous avait donné un agrément de deux ans pour le renouvellement de la Maison de quartier, et désormais, suite au bilan qu'on a réalisé, au projet aussi qu'on a commencé à présenter à la CAF, la CAF nous a demandé de présenter un agrément sur quatre ans. De 614 adhérents on est passé à 770 adhérents, ça fait + 25 % entre janvier et octobre 2017 -ce n'était pas jusqu'à la fin de l'année- 4 000 personnes accueillies, plus de 100 familles... il n'y a plus que 100 familles sur le quartier Brulard au niveau des quartiers et Politique de la ville, c'est pour cela que la CAF avait des doutes sur le travail qui aurait pu être effectué et en effet on pouvait en avoir également, mais grâce à l'entraîn et au projet d'équipe qui a été mis en œuvre, ce quartier rayonne. On a parlé de justice, de police. Je pense qu'on doit armer nos Maisons de quartier de moyens humains, de contrats, de moyens financiers également. Je pense que c'est important, en effet, quand on voit des policiers nationaux en plus sur nos quartiers, je pense que c'est important aussi de voir des gens qui font du travail au quotidien avec nos jeunes et sur ces quartiers. Donc, je voulais juste dire, voilà un événement mais aussi deux bilans sur ces Maisons de quartier, et merci pour le travail accompli et pour la solidarité des uns et des autres.

M. LE MAIRE : Oui, je veux revenir aussi sur la mobilisation qu'il y a eu au niveau des services, services d'astreinte. Je veux féliciter les élus qui étaient sur place le 1^{er} janvier dans la nuit. Je veux féliciter Carine MICHEL, Catherine THIEBAUT, Yves-Michel DAHOU, Danielle DARD, qui le 1^{er} janvier, ont été là-bas et ont été même jusqu'à déménager, effectivement, les congélateurs pour ne perdre les denrées de la Banque Alimentaire. Merci donc à l'ensemble des services et des élus qui ont su se rendre disponibles dans ce grand moment, et aussi à toute la solidarité qui a fait qu'effectivement on a pu, dès le 2 janvier, rouvrir l'école Lamartine, donc des locaux pour accueillir les personnes en difficulté. Il y a eu un bel exemple d'efficacité des élus qui se sont déplacés et des services municipaux d'astreinte.

M. Pascal BONNET : Oui, je voudrais justement associer aussi les élus de l'opposition aux propos tenus par M. LEUBA et par M. le Maire dans la mesure en plus où nous avons eu une commission en décembre où unanimement nous avons salué le travail qui s'est fait à la Maison de quartier en lien avec les associations que nous avait présenté Mme PRALON, et avec les événements que vous évoquez, cet hommage est encore plus nécessaire aujourd'hui.

Mme Rosa REBRAB : Monsieur le Maire, je voulais aussi remercier le Département Architecture et Bâtiments pour l'investissement colossal, en particulier au niveau de la halte-garderie de la Grette. Le service Architecture et Bâtiments a été à l'ouvrage de façon conséquente pour que la halte-garderie de la Grette puisse à nouveau ouvrir dès lundi au niveau de l'école Lamartine. Je remercie en particulier la Directrice adjointe du service Petite Enfance, Mme DOMON, qui s'est particulièrement investie. Je suis allée faire une visite cet après-midi, toute l'équipe de la Direction Petite Enfance et du Département Architecture et Bâtiments est à l'œuvre pour accueillir les petits Bisontins au niveau de la halte-garderie de la Grette.

M. LE MAIRE : Tu as raison de les associer et je veux aussi te remercier parce que je sais que tu as écourté tes vacances, je dois le dire, effectivement. Donc merci à toi aussi.

Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 11

Dispositif «Tickets Loisirs Vacances» - Bilan 2017 et reconduction 2018

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 12

Programmation en faveur des paysages et de la biodiversité des collines bisontines - Demandes de subventions

«**M. LE MAIRE** : C'est adopté ? Unanimité».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 13

Forêts communales - Programme de travaux de gestion forestière - Année 2018

«**M. LE MAIRE** : Unanimité ? Pas d'abstention ?»

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 14

Projet d'aménagement des locaux du service Archives Municipales et Communautaires dans les anciens locaux de VNF (Voies Navigables de France) aux Prés de Vaux - Approbation du programme de travaux et du financement

«M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté à l'unanimité».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 15

Complexe sportif des Orchamps - Construction de bâtiments industrialisés - Protocole d'accord transactionnel

«**M. LE MAIRE** : On se met d'accord pour une bonne solution. 2 abstentions. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 16

Hôtel de Ville - Approbation de l'engagement des travaux de restauration

«**M. LE MAIRE** : Gros chantier. Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 17

Contrat de Ville - Convention-cadre Gestion Urbaine et Sociale de Proximité et 5 conventions territoriales GUSP entre l'État, le Grand Besançon, la Ville de Besançon, les Bailleurs Sociaux et l'Union Sociale pour l'Habitat de Franche-Comté

«**M. Michel OMOURI** : Par rapport à ce rapport où je dirais que tout le monde est d'accord dans le principe sur les dispositifs qui vont être entrepris, simplement, moi, j'alerte, c'est ce que j'entends le plus souvent, même en termes des bailleurs, même en termes du monde associatif. Je ne vais pas faire de politique nationale ce soir, mais quand même, j'alerte parce qu'aujourd'hui, il y a un mode de défiance vis-à-vis du gouvernement actuel. Je le pense parce que vous l'entendez souvent par rapport à vos rencontres sur le terrain. Le monde associatif, je le redis, sur les contrats aidés parce qu'aujourd'hui, il n'y a pas encore de ligne directrice par rapport à ça. On entend le plus souvent par rapport aux lois de finances, aujourd'hui, personne ne garantit que d'ici 2020 il n'y aura pas une remise en cause de la loi Lamy par le gouvernement Macron, il n'y a pas de garantie là-dessus. C'était juste en préambule.

Maintenant, je vais venir un peu sur le projet. Je l'ai étudié, j'ai analysé. On vient sur les questions de sécurité. Il y a une partie où, pareil, on est tout à fait d'accord, sauf qu'il y a un peu quelque chose qui m'interpelle sur la délinquance des mineurs. La délinquance des mineurs, on n'en fait pas part par rapport au diagnostic, à l'analyse. On parle de tout sauf de la délinquance des mineurs. Aujourd'hui, vous nous disiez que vous vouliez entreprendre réellement une politique volontariste sur les questions de sécurité.

Maintenant, j'ai posé il y a à peu près six mois le dispositif «droits et devoirs des familles». On n'en fait même pas mention sur les actions menées, si je prends la page 12. On parle de tout sauf des droits et devoirs des familles aujourd'hui. Vous disiez dans la presse, au mois de septembre, que pour les trafics, pour la délinquance, on doit s'attaquer au portefeuille. Alors aujourd'hui je souhaite savoir quand vous allez mettre en place ce dispositif «droits et devoirs des familles», et maintenant, en même temps, toucher au portefeuille, remettre en cause la question aujourd'hui de la mise sous tutelle des allocations familiales. Là, aujourd'hui, il y a vraiment un choix politique à donner, et on n'est plus sur le bien vivre ensemble par rapport à tout ça. Simplement, Monsieur le Maire, vous disiez «tolérance zéro», eh bien ces questions-là aujourd'hui doivent être posées sur la table, à savoir si on doit mettre sous tutelle les allocations familiales pour des familles qui sont récalcitrantes sur l'accompagnement social de leurs enfants mineurs délinquants. Et là je pose cette question afin qu'on ait un vrai débat sur ces questions-là aujourd'hui, qu'il n'y ait pas de tabous, qu'on arrête la langue de bois et qu'on parle franchement. Parce que quand je vois ce qui s'est passé sur le tramway cet été, quand des enfants, des gamins aujourd'hui, sur ce qui s'est passé sur la guérilla urbaine pendant cet été, ce sont des mineurs, y compris ceux qui envoient des pavés sur les tramways. Ce sont ni plus ni moins que des mineurs. La question doit être posée.

M. LE MAIRE : Je vous rappelle que ce n'est pas nous qui pouvons, ce n'est pas une compétence de la Ville de supprimer les allocations familiales. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas...

M. Michel OMOURI : (inaudible)

Mme Danielle POISSENOT : Je vais répondre effectivement sur le conseil des droits et des devoirs des familles, j'ai déjà d'ailleurs répondu à plusieurs reprises à Michel OMOURI dans cette même instance, le Conseil Municipal, c'est-à-dire qu'aujourd'hui nous avons demandé au Conseil Départemental de travailler avec nous, mais pour l'instant le Conseil Départemental a la main là-dessus. Ce n'est pas nous qui l'avons cette main et pour l'instant on n'a pas de réponse du Conseil Départemental qui, lui, nous a bien fait comprendre qu'il travaillait sur cette question-là, et donc, de faire un doublon, ce n'était pas du tout dans l'air du temps. Donc aujourd'hui on attend effectivement la réponse du Conseil Départemental. En revanche nous avons mis en place le rappel à l'ordre, et donc là, c'est un rappel à l'ordre qui sera mis en place, qui n'est pas encore complètement mis en place, et on en attend la signature de la Procureure. Et donc, là, après, la signature de la Procureure. Ensuite, signature du DDSP, et là ce sera effectivement quelque chose qui pourra être mis en place très rapidement. Et ça, effectivement, ça va toucher un certain nombre de mineurs parce qu'aujourd'hui, la Procureure sait très bien que la problématique des quartiers, c'est vraiment la délinquance des mineurs. Aujourd'hui, tout le monde en est conscient et tout le monde travaille dans ce sens pour pouvoir travailler sur la problématique des mineurs.

M. Abdel GHEZALI : Par rapport au sujet qui est évoqué, je veux dire qu'une politique globale est menée sur la délinquance des mineurs. D'abord, ce n'est pas de la compétence du Maire. Vous parlez des allocations familiales, ce n'est pas de la compétence du Maire que de les suspendre, et je vais aller plus loin, enfin, moi..., ce sujet-là fait partie de votre discours habituel, vous êtes cohérent au moins là-dessus, mais en tout cas ce n'est pas en suspendant les allocations familiales aux parents qu'on va régler le problème. Moi je pense qu'il y a la loi, il y a la justice. Il n'est pas question que ces gens s'en sortent comme cela, donc il y a la loi à faire respecter, mais je veux dire qu'on connaît le discours qui peut plaire de dire qu'il faut suspendre les allocations familiales. D'abord, vous l'abordez ici en Conseil Municipal, ce n'est pas de la compétence du Maire et d'un Conseil Municipal. Après, et pour être clair, en tout cas on n'est pas sur cette vision de vouloir suspendre les allocations familiales parce que je pense que ça ne réglerait rien, ce qui ne veut pas dire que la loi ne doit pas s'appliquer et il y a un ensemble de dispositifs et on s'y réfère dans ce rapport-là, avec, vous dites, la suspension des allocations familiales, le bien vivre ensemble, enfin, moi, je vois pas trop le rapport, mais en tout cas, il y a un ensemble d'aspects qui est abordé avec la vie associative, avec la tranquillité publique, parce que je pense que la tranquillité publique, avec des caméras qui sont dans ces quartiers, avec des moyens qui sont donnés, une convention qui est signée entre la Police municipale et la Police nationale, donc, évidemment, de faire respecter la loi, mais en tout cas, le sujet... Alors, évidemment, c'est vrai que quand on sort ce sujet sur les allocations familiales, ça peut faire plaisir à certains, mais je pense que ça n'apporte rien, et en tout cas ce n'est pas dans notre logique, pour vous répondre.

M. LE MAIRE : Monsieur OMOURI, deuxième intervention.

M. Michel OMOURI : Alors, je souhaiterais que maintenant on mette en place ce rappel à l'ordre, comme Mme POISSENOT l'a indiqué...

M. LE MAIRE : Mais elle vous a répondu.

M. Michel OMOURI : Non, mais que cette fois-ci on l'intègre au rapport. Je souhaite qu'on le mette cela en plus, parce que ce dispositif sur la délinquance des mineurs n'est pas indiqué dessus.

Alors si j'ai bien compris ce que M. GHEZALI nous dit, c'est qu'à part apporter à chaque communication municipale, on condamne, on condamne les faits et gestes de certains mineurs, et aujourd'hui qu'est-ce qu'on fait ? On accepte et on tolère tout. Quand je demande un débat au Conseil Municipal par rapport à ça, ce sont des enjeux aujourd'hui. Ce n'est pas une question de la loi. La loi l'autorise, la loi SARKOZY l'a autorisé. Il me semble que M. HOLLANDE ne l'a pas remis en cause. Maintenant, je souhaite, aujourd'hui, qu'on ait un débat, un débat

apaisé, qu'on pose sur la table ces réalités parce qu'à vouloir fermer les yeux sur ce qui se passe et ne rien vouloir entreprendre, à un moment donné, entre mettre en place les droits et devoirs des familles, quand j'ai proposé ça en 2009, vous l'aviez refusé. Vous aviez dit : «*Ce n'est pas mon problème*». En 2014, vous l'incorporez étrangement dans le débat municipal, mais quand vous dites entre la copie et l'original, c'est que nous, l'original, c'est quoi ? Je dis, aujourd'hui, mise sous tutelle sur des familles qui refusent un accompagnement social à des enfants aujourd'hui mineurs délinquants. Quand vous avez des enfants aujourd'hui qui ont entre cinq et six ans, qui se promènent à 22 heures, 23 heures, est-ce que vous ne pensez pas qu'il est temps de mettre devant leurs responsabilités le côté parental ? Et la mise sous tutelle, à mon avis, peut apporter une réponse à ce côté où ça explose aujourd'hui, les chiffres de la délinquance explosent. Je ne dis pas, je dirais que l'ère HOLLANDE a apporté cette explosion de la délinquance et j'ai bien peur que l'ère MACRON aille dans le même sens.

M. LE MAIRE : L'ère SARKOZY l'avait diminuée, certainement oui !

M. Michel OMOURI : La différence, c'est qu'aujourd'hui...

M. Thibaut BIZE : J'en ai marre de cette démagogie. Vous avez soutenu un gouvernement, le gouvernement SARKOZY qui a supprimé 80 000 postes d'enseignants dans tout le pays, qui a réduit les moyens de la Police, qui a réduit les moyens de la justice...

M. LE MAIRE : Les gendarmes aussi, oui.

M. Thibaut BIZE : ...et aujourd'hui, on s'étonne que ce soit le cirque et la proposition que vous faites c'est de baisser les allocations familiales ! Enfin, attendez, mais vous prenez le problème complètement à l'envers.

M. LE MAIRE : Oui, tu as raison, Thibaut.

M. Thibaut BIZE : C'est de la démagogie pure.

Mme Karima ROCHDI : Je pense que ce débat-là est à côté du sujet du rapport, parce qu'en fait, si vous avez bien lu le rapport, il s'agit de la gestion urbaine et sociale de proximité. Donc, ce que vous demandez, en fait, ne pourra pas être inscrit dans le cadre...

M. Michel OMOURI : (inaudible).

Mme Karima ROCHDI : Dans ce rapport-là, on ne pourra pas rajouter ce que vous notez là, tout ce qui est accompagnement social des familles parce qu'en fait on sera hors sujet du rapport parce que là il s'agit de l'amélioration du cadre de vie des habitants. C'est un partenariat entre les bailleurs, les collectivités et l'ensemble des partenaires pour améliorer le cadre de vie. Donc, en fait on est à côté de l'objectif de ce rapport.

M. Michel OMOURI : Pas du tout. Lisez bien (inaudible).

M. Pascal BONNET : Michel OMOURI fait des propositions, vous alerte, manifestement, ça ne vous intéresse pas, vous préférez garder vos certitudes.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas ça qu'elle vient de dire.

M. Pascal BONNET : Mais ne répondez pas à côté de ce qu'il a dit. Il n'a jamais parlé de supprimer les allocations familiales. Il parle de mise sous tutelle.

M. LE MAIRE : Ah, bon.

M. Pascal BONNET : Mise sous tutelle, c'est pour aider les familles aussi. Si vous ne voulez pas aider les familles, assumez-le.

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre quand même quelque chose, je pense qu'il faudrait peut-être élever un petit peu le débat. Il n'y a jamais eu en France autant de personnes jugées, il n'y a jamais eu en France autant de personnes dans les prisons, et ça ne suffit pas. Monsieur OMOURI, vous me laissez parler, merci !

J'aimerais qu'ici on sorte un peu de ces débats basiques et qu'on voit un peu plus haut, qu'on prenne un peu de hauteur. Le problème dans notre pays, pour les familles par exemple dont vous parlez et qui ont une responsabilité, c'est juste. Le problème pour les jeunes, dans ce pays, c'est l'emploi, c'est le manque d'emplois, le manque d'espoir. Il y a dans ce pays 1,3 million de jeunes qui ne sont ni en formation, ni en emploi. Il faut donc redonner des parcours aux formations qui soient adaptés et c'est ce qu'est en train de faire Mme Muriel PÉNICAUD, la Ministre du Travail. Il faut qu'il y ait un nouveau dispositif, qui s'appelle le Parcours Emploi Compétences, qui va permettre de redonner espoir, qui va permettre de former des gens pour des emplois dont on a besoin, pas pour des emplois qui ne servent à rien. Il va falloir qu'on sélectionne les entreprises, les associations qui font cette formation. Et je crois qu'ainsi, quand nous donnerons de l'emploi à tous ces jeunes, qui au lieu de tenir les murs -comme l'on dit-pourront aller travailler, quand nous donnerons un emploi à ces pères et à ces mères de famille pour qu'ils puissent mieux, effectivement, être aux côtés de leurs enfants, je pense qu'on aura fait un grand pas en avant. Il y a un manque de formation évident.

Vous savez, je ne vais pas revenir sur les contrats aidés, on en a déjà beaucoup parlé mais parmi les contrats aidés, il y a 26 % de gens qui ont une formation, c'était une fois trois heures tous les trois mois. Donc, je crois qu'il faut reprendre le problème à la base. Et on peut dire tout ce que vous voulez, tant qu'on n'aura pas réglé les problèmes de chômage massif dans ces quartiers, on n'aura pas réglé le problème.

Je pense qu'il faut qu'il y ait une mobilisation de tous, des employeurs, des institutions. Regardez par exemple le travail qui est fait par les militaires dans ce domaine-là. Ils se sont mobilisés, un travail important est fait effectivement par les militaires. L'argent ça ne fait pas tout, il faut qu'il y ait la volonté et je pense que là aussi il faut regarder les choses différemment. Ce n'est pas en mettant tout le monde en prison qu'on va régler le problème. Il faut, et moi je l'appelle aussi de mes vœux, que les gens soient jugés et jugés sévèrement, mais il y a pas que ça. Redonnons de l'espoir, remettons en place des parcours performants, individualisés pour qu'effectivement ces 1,3 million de jeunes aient un emploi. 1,4 million de chômeurs, de personnes n'ont pas travaillé depuis deux ans. Tout ça c'est important. Et donc, c'est trop facile de dire : «*Mettons tout le monde en prison*». Ça ne réglera rien.

Vous ne l'avez pas dit, donc c'est très bien que vous ne l'ayez pas dit. Moi, j'ai confiance dans ces plans qu'on va mettre en place...

M. Michel OMOURI : C'est l'accompagnement social.

M. LE MAIRE : Oui, mais il n'y a pas que l'accompagnement social, il y a aussi l'accompagnement à l'emploi pour retrouver... Écoutez, c'est quand même incroyable, dans ce pays on manque de main d'œuvre qualifiée et il y a des gens qui sont au chômage. C'est quand même incroyable ça ! Ça veut dire que le système, Monsieur OMOURI, ne fonctionne pas, qu'il faut modifier le système.

M. Jacques GROSPERRIN : Oui, vous avez raison de dire que c'est l'emploi, mais c'était l'emploi il y a 20 ans, 30 ans, 10 ans, 5 ans...

M. LE MAIRE : Oui, on ne l'a pas réglé.

M. Jacques GROSPELLIN : Mais on est arrivé à un point de non-retour sur autre chose...

M. LE MAIRE : Je m'excuse, je vous coupe une seconde, ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas avoir une politique répressive, ce n'est pas du tout ça que j'ai dit.

M. Jacques GROSPELLIN : Non. Je ne voulais même pas parler de ça. Je dis simplement qu'à un moment donné, ça, c'était ce qui existait dans les générations il y a 20 ou 30 ans. On savait très bien qu'avec de l'emploi il n'y avait pas de délinquance parce que les parents avaient un travail, les parents s'occupaient de leurs gamins et ils pouvaient... parce que ça commence quand même là. On a beau dire ce qu'on veut mais ça commence quand même là et il est vrai que des familles qui sont déstructurées, dont les parents ne travaillent pas, etc., ce n'est pas toujours une belle image qu'ils peuvent donner à leurs enfants. Il ne faut pas être dans le déni et à un moment donné il faut dire les choses.

Alors moi je n'accable personne. Je dis simplement qu'il y a des difficultés. Les politiques de toute nature, parce que certains disent que ce n'est pas vrai... Il faut absolument les aider, il faut toujours être proche des gens qui souffrent, etc. Oui, il faut être proche, mais en même temps aussi il faut être exigeant parce qu'on a des droits mais on a des devoirs et moi je pense qu'à un moment donné on est passé au-delà de tout cela, on est arrivé à des situations très graves. Lorsque tout à l'heure je vous disais qu'il fallait mettre en place des états généraux de la sécurité, je pense qu'il faut l'englober dans des états généraux, ou alors, peut-être sur Besançon, sur le bien vivre ensemble, mais sans angélisme. Alors, vous allez me dire comme certains -j'ai pu l'entendre l'autre jour- arrêtez de dire qu'on est dans l'angélisme. Non, mais à un moment donné, je pense que tous les élus responsables, on a tellement peur d'affoler les habitants, qu'on occulte ce qui se passe sur le terrain et on n'ose plus dire qu'il y a des difficultés. Vous savez, l'emploi, un jeune qui est en bas d'une barre d'immeuble, on sait combien il gagne par jour, il n'a pas intérêt à aller travailler. Et vis-à-vis de ces enfants-là, parce que ce sont des enfants pour lesquels on sait très bien qu'on ne peut plus rien faire. C'est une génération, voire deux qui sont gâchées.

Donc je pense qu'à un moment donné, on peut, de manière très sereine, se retrouver tous ensemble autour d'un débat -je pense que ça pourrait aussi avoir une certaine allure- pour qu'on réfléchisse sur ce qu'on attend du bien vivre ensemble à Besançon, quelles sont les exigences, parce que vous avez mis en place, Madame l'Adjointe et surtout vous, Monsieur le Maire, un contrat de parentalité. Vous avez fait un rappel à l'ordre mais le rappel à l'ordre, je crois que ce n'est pas suffisant. Il faut qu'à un moment donné on émette des signaux forts et c'est vous, le Maire de la Ville de Besançon qui êtes en charge de la sécurité publique, qui doit le faire et émettre des signaux forts d'autorité. Et je pense que les signaux d'autorité, on sera à vos côtés avec des accompagnements, avec des exigences. Il y a la loi qui sera là, il y a une grande loi dans laquelle en tout cas on a beaucoup d'espoir, sur l'apprentissage, etc. parce qu'on sait très bien qu'il y a de nombreux métiers qui ne sont pas à ce jour pourvus parce que les jeunes ne les savent pas, ne les connaissent pas, parce que l'école a du mal à remplir son rôle d'enseignement et d'éducation, parce que, on l'a vu actuellement, on est dans des situations qui sont difficiles.

Je veux pas être trop long parce qu'on pourrait faire un débat par rapport à ça mais je pense qu'il faudra le faire et montrer qu'à Besançon vous avez pris le dossier à bras-le-corps, mais sans complexe, sans se cacher derrière son petit doigt, faire un état des lieux, faire des propositions et on sera à vos côtés pour pouvoir avancer parce qu'on est aussi malheureux que vous, parce que je suis persuadé que vous êtes malheureux, et les Bisontins aussi, lorsqu'on voit ce qui s'est passé à la Grette début janvier. Ce n'est quand même pas la meilleure année qu'on puisse souhaiter à nos Bisontins, à nos concitoyens. Donc, tout le monde en souffre mais je pense qu'il est temps de réagir, et organisez-le, on sera à vos côtés et on vous fera des propositions.

M. LE MAIRE : (inaudible). Savez-vous qu'il y a deux fois moins d'apprentis en France qu'en Allemagne, c'est incroyable ça quand même ! Et ceux qui emploient des apprentis, près de 70 % en reprennent d'autres parce que ça fonctionne bien. 70 %, vous entendez, c'est le taux d'emploi des apprentis après la fin de leur contrat, c'est-à-dire que quand vous êtes apprenti, trois mois après 70 % ont un travail.

Alors vous savez quand même bien, Monsieur GROSPERRIN, qu'ici je ne fais pas preuve d'angélisme. Est-ce que c'est faire preuve d'angélisme et de méconnaître la réalité que de vouloir implanter un commissariat de police au 6 avenue du Parc ? là où il y a des problèmes, là pour qu'il y ait de la lisibilité, là, pour qu'il y ait un effet d'enseigne, que l'on voie -comme on dit dans les quartiers- du bleu, du bleu municipal, du bleu national. Donc je crois que nous ne faisons pas preuve d'angélisme, nous prenons des mesures efficaces. Je l'ai dit quand même, je ne rentre pas du tout dans cette polémique, beaucoup de postes de policiers et de gendarmes ont été supprimés. 10 000 seront recréés avant la fin de ce mandat mais ça ne règle effectivement pas tout. Cela dit, cela va être fait. Nous avons demandé des renforts de police nationale ; une dizaine ou une douzaine sont arrivés et je pense que d'autres vont aussi venir. J'ai invité, je vous l'ai dit, le Ministre à venir ici nous expliquer tout ça, je pense même qu'il viendra. Donc je ne fais pas preuve d'angélisme. Je fais preuve, au contraire, de beaucoup de pragmatisme en disant qu'il faut avoir là aussi une politique équilibrée. Il y a la formation, la prévention, l'éducation, le rôle de la famille -vous l'avez dit, Monsieur OMOURI- et il y a l'emploi, et après il y a la répression. Et c'est tout ça une politique municipale qui va dans la bonne direction. Vous le savez très bien, quand vous avez des gamins de 12-13 ans, c'est très compliqué, effectivement, de les prendre et de les jeter en prison. Et là, effectivement, il y a d'autres dispositifs comme ceux qu'on évoquait tout à l'heure, qui vont dans cette direction-là.

Donc, c'est un tout, mais sachez que par rapport à ça, jamais ma main n'a tremblé et que jamais elle ne tremblera. Et je sais que si j'ai besoin de vous, Monsieur GROSPERRIN, je ferai appel à vous, il n'y a aucun souci par rapport à ça. Ce qui compte, c'est l'intérêt général et qu'on aille ensemble dans le sens de la satisfaction des besoins naturels de nos concitoyens en matière de sérénité.

M. Philippe MOUGIN : Effectivement je partage votre avis en ce qui concerne la formation. La lutte contre le chômage, tout le monde la veut, toutes étiquettes politiques confondues ici.

Vous vous êtes permis de parler de politique nationale, je ne vais en dire que deux mots : arrêtons les délocalisations. C'est quand même un gouvernement MACRON qui se trouve en place actuellement. Est-ce qu'on arrête les délocalisations ? On le voit avec PSA qui construit au Maroc, à Kénitra plus exactement, une usine de plusieurs milliers d'ouvriers au préjudice des ouvriers en France, à Sochaux notamment. On peut parler d'Alstom aussi. Il y a beaucoup d'exemples. On pourrait passer des heures à les dénoncer et à les énumérer. Donc, arrêtez avec cette politique-là. Une politique locale ne suffit pas, vous avez raison. Une politique nationale d'envergure doit être mise en place pour une certaine protection de nos emplois à l'intérieur de notre pays et non pas des exports à tout va.

Mme Anne VIGNOT : Donc je constatais que finalement tout le monde était d'accord qu'il est nécessaire et urgent de mettre beaucoup de moyens autour des enfants, des familles, et que du coup il me semble que pourtant j'entends par ailleurs une incohérence totale puisque finalement, on est toujours sur la réduction de moyens, que ce soit -et je répète ce que vient de dire Thibaut BIZE aussi- vous voulez réduire les moyens en matière d'Education Nationale, en matière d'accompagnement...

M. Jacques GROSPERRIN : (inaudible)

Mme Anne VIGNOT : ... politiquement, vous êtes toujours en train de viser...

M. LE MAIRE : S'il vous plaît ! Monsieur le Sénateur, pourriez-vous laisser Anne VIGNOT terminer son propos ?

Mme Anne VIGNOT : Eh bien il est très simple, c'est que j'espère que vous allez pouvoir monter au Sénat pour dire combien il est urgent et important de mettre des moyens dans les ressources humaines pour accompagner les familles, pour accompagner les enfants, parce que c'est là que se trouve la solution parce qu'en fait, ce dont ils ont besoin, c'est d'avoir une reconnaissance de leur statut social, de la considération avant la répression. Bien sûr la répression, mais avant tout nous avons besoin d'avoir une société qui regarde sa jeunesse avec beaucoup de bienveillance et apporter les solutions en matière de formation, etc., mais pour cela, jusqu'à faute du contraire, il nous faut des moyens en ressources humaines.

M. Michel OMOURI : (inaudible)

M. LE MAIRE : Monsieur OMOURI, vous êtes intervenu déjà deux fois. Vous n'avez plus la parole.

M. Laurent CROIZIER : Je crois qu'aujourd'hui nous faisons le constat d'un échec, et ce n'est pas l'échec dont parle Mme VIGNOT, mais je pense que c'est l'échec d'une certaine approche de la politique sociale. Je vous rejoins Monsieur FOUSSERET, je pense que la meilleure allocation sociale, c'est effectivement un salaire à la fin du mois. Ce n'est pas que l'État verse tous les mois une aide sociale à une personne, c'est que l'État crée les conditions pour que cette personne puisse trouver du travail, là où je pense qu'on doit avoir effectivement ce mouvement de balancier entre la bienveillance, d'une certaine façon, et l'exigence, d'une autre façon. Et moi, le toujours plus de moyens, on voit que ça ne fonctionne pas, c'est ce qu'a fait M. MITTERRAND, c'est ce qu'a fait M. HOLLANDE. Ça n'a pas fonctionné. Aujourd'hui il faut avoir une approche complètement différente, et c'est finalement la direction en tout cas que prend le gouvernement actuel, c'est de voir différemment.

Aujourd'hui, je note tout simplement que dès que le gouvernement veut modifier quelque chose dont on sait que ça ne fonctionne pas, ça lève des boucliers dans tous les sens. Donc, à un moment donné, faisons confiance, laissons voir ce que ça donne puisque des nouvelles approches sont mises en place, et faisons le bilan parce que l'évaluation de nos politiques publiques, notamment dans le domaine social, est extrêmement importante, et moi je pense que par rapport à ça on n'est pas assez exigeant compte tenu des montants qui sont dépensés actuellement dans le domaine social.

M. LE MAIRE : Il faut bien utiliser l'argent public. Il est rare, utilisons-le bien.

M. Éric ALAUZET : Trois points, Monsieur le Maire, Chers Collègues :

Le premier, je crois que nous l'aurons tous dit, il faut qu'on soit plus efficace avec les familles, avec nos jeunes et qu'on donne des perspectives d'avenir à nos jeunes, et la loi sur la formation, sur l'apprentissage, doit être une lumière qui s'allume pour tous. Il faut qu'on accompagne les familles, il faut que les familles s'impliquent plus auprès de l'éducation de leurs enfants, il faut qu'on soit, nous, à leurs côtés, aux côtés de ces familles pour qu'elles s'impliquent plus aux côtés de nos jeunes dès la toute petite enfance et tout au long du parcours quand ils grandissent et de leurs divers apprentissages.

La deuxième chose, c'est qu'on attend tous aussi avec impatience la prochaine loi sur la justice et que, de ce point de vue-là, il y aura beaucoup de choses dans cette loi mais je veux insister sur la simplification de la procédure pénale et également sur l'adaptation des peines et sur les alternatives à la prison sur lesquelles il va falloir travailler.

Et puis, dernièrement, moi je veux saluer quand même le travail qui est fait sur Planoise avec le Groupe Local de Traitement de la Délinquance -alors là on ne peut pas dire qu'on soit inerte- parce qu'alors là il y a vraiment une volonté politique de la Ville de Besançon, de la Police nationale, de la justice pour être efficace, rapide auprès des jeunes, et dire aux familles et dire à nos jeunes qu'il y a une autre perspective que l'économie souterraine et que l'économie de la drogue, qui est un véritable fléau. C'est quand même ça le cœur du problème, c'est la drogue et toute l'économie autour de la drogue qui s'organise dans certains quartiers.

M. LE MAIRE : Oui, la collaboration -la Première Adjointe le montre- que nous avons avec la Police nationale, c'est que même la Police nationale va aller tenir des permanences dans nos quartiers. Donc on travaille vraiment ensemble, la main dans la main.

Effectivement, sur les Groupes de Traitement Locaux de la Délinquance il y a beaucoup, beaucoup d'efficacité.

On en revient quand même à ce rapport 17. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

Alors, je vois aussi que la SNCF est efficace puisque l'arbre qui a bloqué le train de Mme CHARVIER a été déplacé puisque Fannette CHARVIER est arrivée. Je salue donc Fannette, qui vient ce soir au Conseil Municipal».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 18

Zones d'Activités Économiques (ZAE) - Modalités de mise à disposition et de cession des biens communaux à la CAGB

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? 2».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 19

PRU Planoise - Boulevard Allende - Place des Nations - Secteur Causses et secteur Lycée Victor Hugo - Demandes de subventions

«**M. LE MAIRE** : Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté à l'unanimité».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 20

Projet Urbain des Prés de Vaux - Prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 21

Travaux d'enfouissement de réseaux entre le 6 rue de la Madeleine et le passage Champagney - Avenant à la convention avec le SYDED

«**M. LE MAIRE** : Tout le monde est d'accord, j'imagine, pour cacher les réseaux ? C'est plus beau et quand il y a de la tempête ça se casse moins. Les réseaux enterrés c'est un avantage. Donc c'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 22

Acquisition d'un terrain à l'Ordre de Malte de France, rue Champêtre

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 23

Acquisition à Mme GAUNAND Gilberte d'une parcelle située chemin de l'Œillet

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 24

Acquisition à M. et Mme Michel NOIR - Emplacement réservé 27, chemin des Champs Nardin

«**M. LE MAIRE** : Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 25

Acquisition à M. Baudoin GAUTHIER - Alignement chemin du Clos Paillard

«**M. LE MAIRE** : Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 26

Acquisition à l'indivision ROUSSEY d'un terrain situé au lieu-dit «A Montoille»

«**M. LE MAIRE** : Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 27

Cession à M. et Mme BERTRAND Thierry - Délaissé 7-9 rue des Deux Princesses

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 28

Vente par Néolia de 22 logements et 24 garages quartier des Tilleroyes à Besançon

«**M. LE MAIRE** : Ce rapport est retiré de l'ordre du jour. On doit demander quelques précisions à Néolia».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 29

Aide à l'accèsion à la propriété de logements neufs pour les ménages primo-accédants - Attribution de subvention

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 30

Partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs - Signature des conventions d'objectifs et de financement «Aide aux temps libres - Accueils de Loisirs Sans hébergement 2018-2021» - Encaissement de subventions et prestations

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 31

Comité des Fêtes - Renouvellement de la convention-cadre et versement de la subvention 2018

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 32

Versement du 1^{er} acompte de la subvention 2018 au Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de Franche-Comté

«**M. LE MAIRE** : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 33

Relations Internationales - Attribution d'une subvention à un établissement scolaire pour ses échanges internationaux

«**M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 34

Relations Internationales - Attribution de subventions pour des projets internationaux

«**M. LE MAIRE** : Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 35

Animations commerciales et artisanales - Attribution de subventions et signature de la convention d'objectifs et de moyens avec l'OCAB

«**M. LE MAIRE** : Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 36

Subventions à des classes transplantées

«**M. LE MAIRE** : Des questions ? Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 37

Vie étudiante - Subventions à deux associations étudiantes : Radio Campus Besançon et ESN Besançon

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 38

Jardin de la Découverte et des Savoirs - Convention pour la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon et l'Université de Franche-Comté

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? 2 abstentions. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 39

Marché de transport d'élèves et de personnes dans le cadre des activités scolaires et extra-scolaires

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 40

Vérifications périodiques des installations électriques et des moyens de secours - Signature du marché

«**M. LE MAIRE** : L'entreprise retenue suite à la Commission d'Appel d'Offres du 16 janvier 2018 pour un montant de 141 624 € TTC est l'entreprise QUALICONSULT. Donc vous m'autorisez à signer le marché. Des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 41

Marché de travaux pour la réhabilitation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Signature d'avenants

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 42

Groupement de commandes entre la Ville de Besançon, le Grand Besançon et le CCAS de Besançon en vue de passer un accord-cadre de prestations de services portant sur les travaux d'impression des services

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Question n° 43

SPL Territoire 25 - Projet d'aménagement du quartier Viotte - Garantie par la Ville de Besançon à hauteur de 80 % d'un emprunt d'un montant de 5 M€ auprès du Crédit Coopératif

«**M. LE MAIRE** : Je vous l'ai dit, c'est un point qui a été remis en urgence. C'est pour l'opération Viotte, c'est un crédit relais qui a été fait, une virgule ne devait pas être au bon endroit dans un rapport, mais c'est quelque chose de très technique. C'est donc adopté ? Pas d'opposition ? 2 abstentions».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Motion pour l'armement de la Police Municipale de Besançon présentée par le groupe Les Patriotes

«**M. LE MAIRE** : Maintenant je passe la parole à M. MOUGIN pour qu'il dise rapidement peut-être, pour ne pas lire le texte, parce que chacun l'a eue. C'est une motion présentée par Les Patriotes. Je vous passe la parole.

Si vous pouvez éviter de la lire entièrement, on l'a tous lue attentivement. Vous la présentez en quelques mots, s'il vous plaît.

M. Philippe MOUGIN : En quelques mots... une motion est faite pour être lue, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Eh bien, lisez-la.

M. Philippe MOUGIN : C'est ce que je vous demande (lecture de la motion).

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Bien. Je mets cette motion au vote. Quels sont ceux qui sont pour ? Donc, il y a deux votes pour. Quels sont ceux qui ne participent pas au vote ? Ah, vous voulez dire un mot encore ? Attendez, on est clair, il y a pas de débat.

Normalement, on me dit que je ne dois pas vous donner la parole. Donc, si c'est pour dire un mot, je vous la donne, sans quoi je coupe.

M. Jacques GROSPERRIN : Il n'y a pas de débat. On ne fera pas de débat.

M. LE MAIRE : Donnez une explication de vote, c'est tout.

M. Jacques GROSPERRIN : On dit simplement qu'on est parti du principe depuis le début du mandat de ne pas prendre part au vote des motions.

M. LE MAIRE : D'accord. Très bien. Je vous remercie. Vous ne prendrez donc pas part au vote.

Quels sont ceux qui sont contre cette motion ? 40

Quels sont ceux qui ne prennent pas part au vote ? 12.

Je vous remercie.

La séance est levée».